



OBSERVATOIRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES TERRITOIRES

ActionLogement 

***Les conditions de logement et de déplacement des  
saisonniers ou des travailleurs temporaires et en CDD  
en Région Centre-Val de Loire***

*Analyse des résultats de l'enquête auprès des employeurs*

Mai 2022

# *L'enquête auprès des employeurs de la région Centre-Val de Loire Méthodologie*



# Une démarche partenariale...

*Cette étude sur les conditions de logement et de déplacement des saisonniers ou des travailleurs temporaires et en CDD en Région Centre-Val de Loire est le fruit d'un partenariat entre la Direction Régionale Action Logement de Centre-Val de Loire et l'Observatoire de l'économie et des territoires.*

*Elle s'appuie principalement sur une enquête administrée en ligne entre le 30 décembre 2021 et le 11 mars 2022 auprès des employeurs des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret (en complément de celle réalisée en Loir-et-Cher de fin octobre 2019 à la mi-février 2020).*

*L'objectif était d'identifier sur le territoire les entreprises employant des travailleurs saisonniers, temporaires et en contrat CDD, afin de mieux cerner les solutions de logements et de mobilité qu'elles proposent, les besoins ressentis par leurs salariés et leurs éventuelles difficultés ou attentes.*

2 enquêtes



Enquête réalisée entre le 30 décembre 2021 et le 11 mars 2022



Enquête réalisée de la fin octobre 2019 à la mi-février 2020 après une consultation menée dans le secteur de Saint-Aignan en mars 2019



# Une cible d'enquête circonscrite au périmètre d'Action Logement

**Plus de 10 000 établissements ont été contactés.**

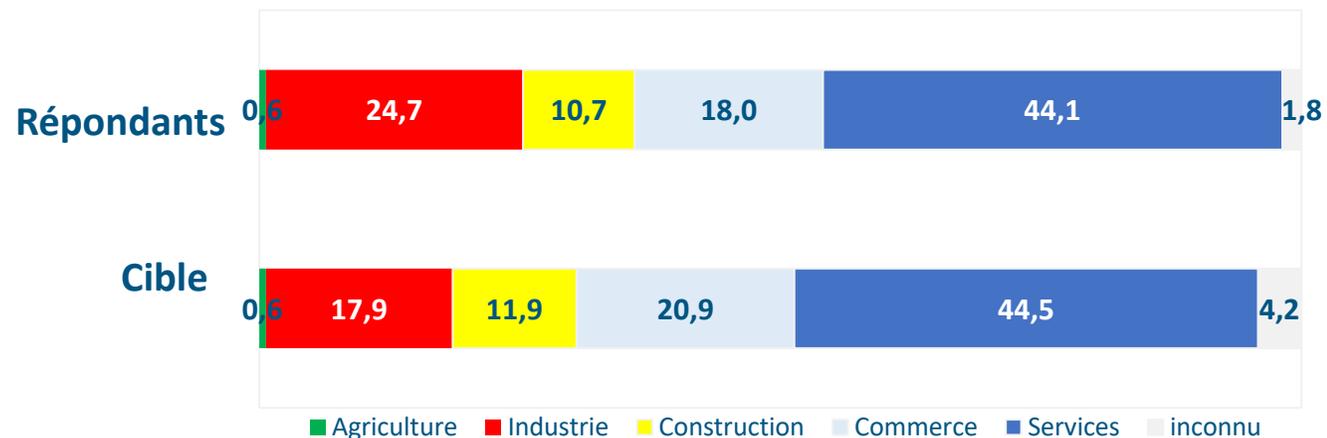
*La cible de l'enquête portait sur les entreprises employant 10 salariés ou plus (50 et plus dans le secteur agricole) présentes dans le fichier d'Action Logement. D'autres établissements présents dans les fichiers de la CRCI, potentiellement concernés par ces questions, ont également été interrogés (plus de 5 400). 3 081 questionnaires ont pu être collectés dans l'ensemble des départements de la région.*

*L'enquête menée en Loir-et-Cher fin 2019/début 2020 portant sur une cible d'établissements beaucoup plus large que celle réalisée dans les autres départements du Centre-Val de Loire (voir méthodologie), seule la partie des réponses collectées en Loir-et-Cher correspondant aux critères de notre cible a été retenue pour l'analyse régionale.*

**Au total, 2 963 témoignages ont été analysés, soit plus d'1 entreprise contactée sur 4 (taux de retour\* : 26,6 %).**

\* hors secteur de Saint-Aignan

**Nombre d'entreprises de la région Centre-Val de Loire appartenant à la cible de l'enquête\* et nombre de répondants par grand secteur d'activité (en %)**



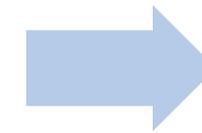
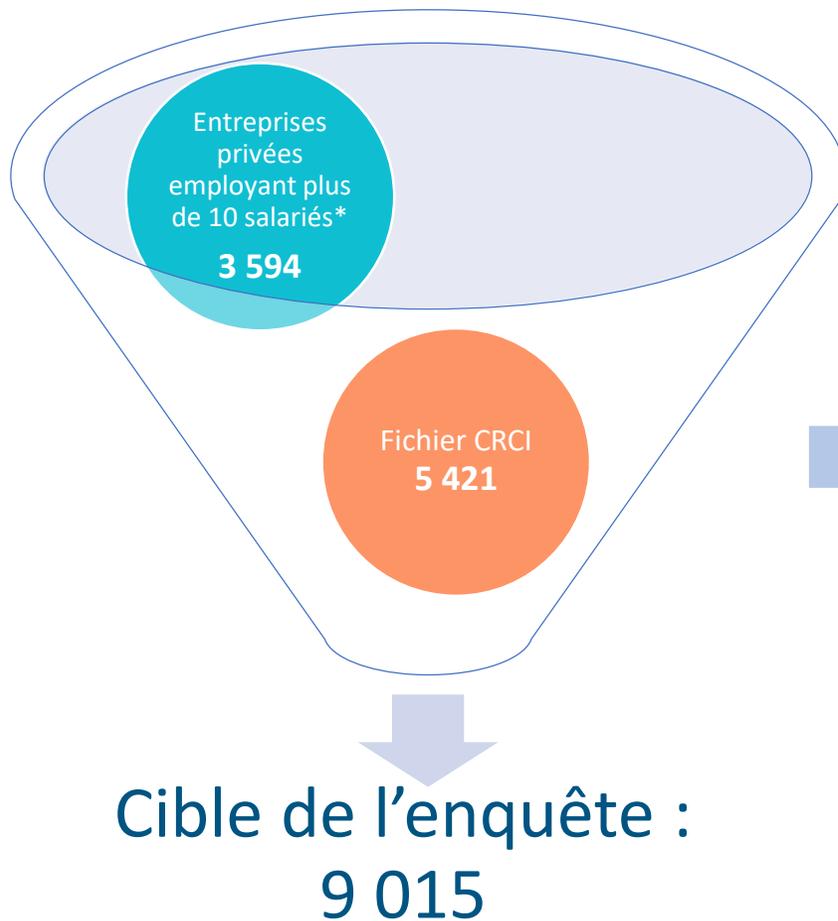
\* hors secteur de Saint-Aignan

*Les répondants sont globalement à l'image de la composition de la cible avec une forte mobilisation des responsables industriels.*



# Méthodologie : enquête auprès des employeurs des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret

Cible de l'enquête auprès des employeurs  
des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir,  
de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret



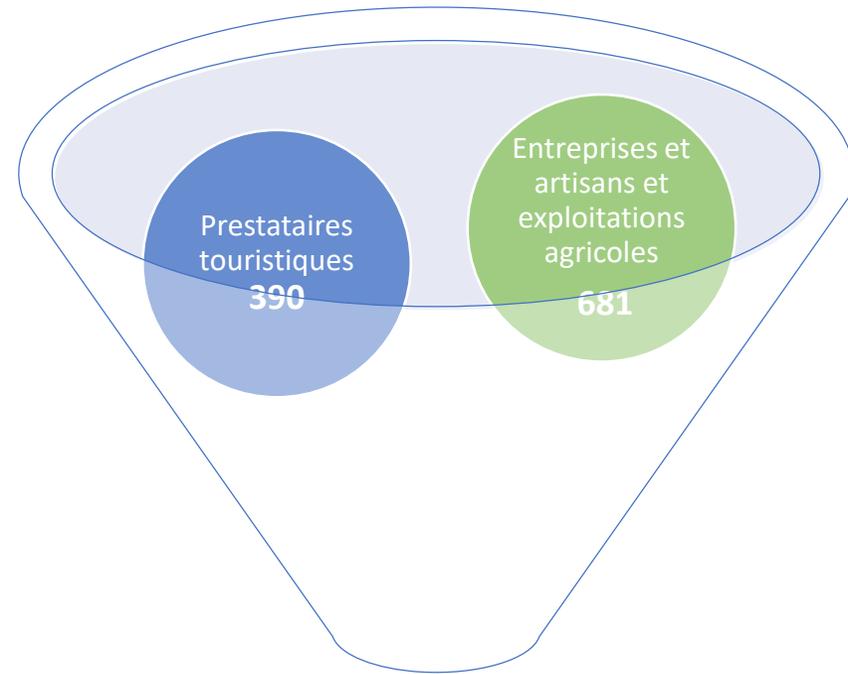
Près d'1 entreprise sur 4 a  
apporté son témoignage  
(taux de retour : 24,6 %)

\* sauf secteur agricole (50 et plus)

# Méthodologie : enquête auprès des employeurs du Loir-et-Cher (2019/2020)



## Cible de l'enquête auprès des employeurs de Loir-et-Cher (hors secteur de Saint-Aignan)



Cible de l'enquête : 1 071

Répondants retenus en Loir-et-Cher  
**584**



Enquête auprès des employeurs du secteur de Saint-Aignan  
**157**

**741**  
retours

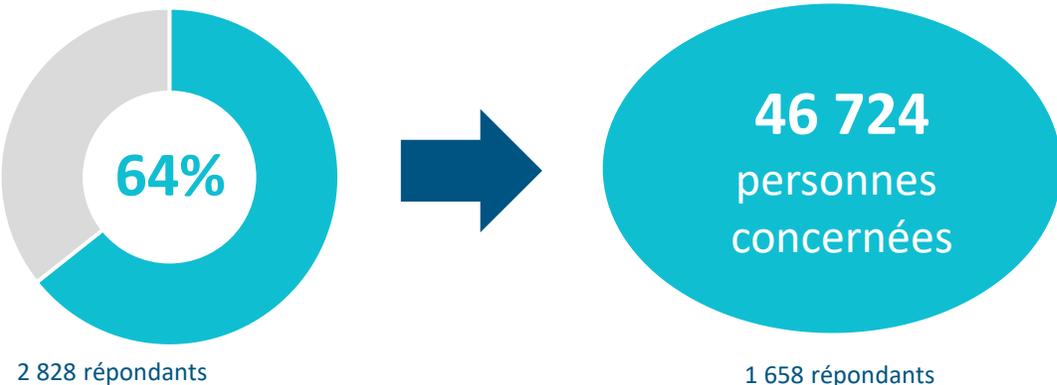
*Afin de se rapprocher au maximum de la cible de l'enquête réalisée dans les autres départements, en Loir-et-Cher, seules les réponses de 6 exploitations agricoles (employant 6 salariés ou plus) ont été retenues dans l'analyse régionale.*

# *L'emploi des saisonniers, des travailleurs temporaires et en CDD en Centre-Val de Loire*

*Analyse des résultats de l'enquête auprès des employeurs*



# Près des 2/3 des répondants ont eu recours à de la main d'œuvre temporaire

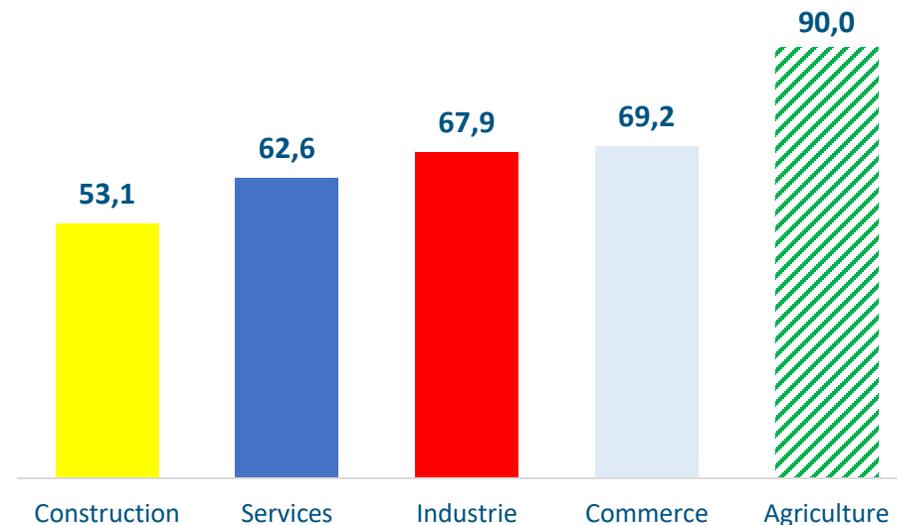


**1 825 entreprises** ont indiqué avoir employé des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires (y compris des apprentis ou des stagiaires) au cours de l'année précédente, soit **64 % des répondants**.

En termes d'activité, c'est, sans véritable surprise, dans **l'agriculture** que **cette proportion est la plus élevée (18 répondants sur 20)**. Dans la construction, elle semble plus réduite (53 %).

**1 658** ont précisé l'effectif correspondant à ces emplois. Au total, elles auraient employé **plus de 46 720 personnes**.

Proportion de répondants ayant eu recours à de la main d'œuvre temporaire (saisonniers, des travailleurs temporaires ou en CDD) selon le secteur d'activité\* (en %)



\* Question posée en Loir-et-Cher : Avez-vous employé des saisonniers ou des travailleurs temporaires en 2018 (y compris des apprentis ou des stagiaires) ?

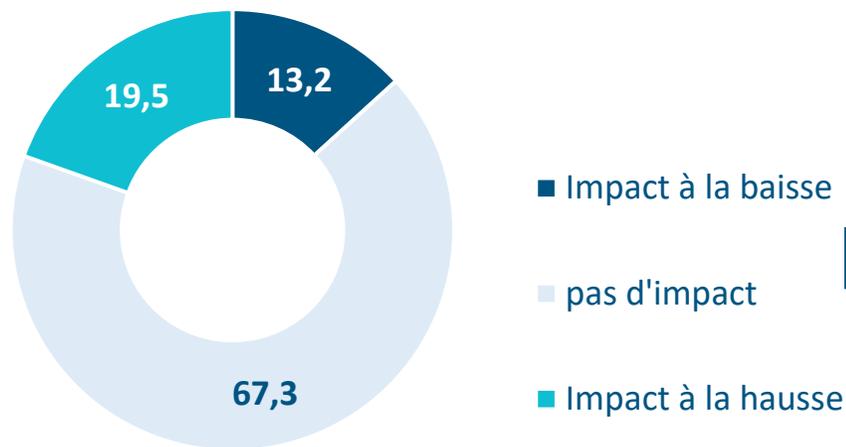


# Un tiers des répondants a dû ajuster le volume de leur main d'œuvre saisonnière en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19

Parmi ces derniers, les résultats sont assez partagés mais les entreprises concernées se positionnent dans 6 cas sur 10 pour une évolution à la hausse (contre 4 sur 10 pour une baisse de leurs effectifs).

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a-t-elle impacté le volume de votre main d'œuvre saisonnière\* ?

Répartition des réponses (en %)

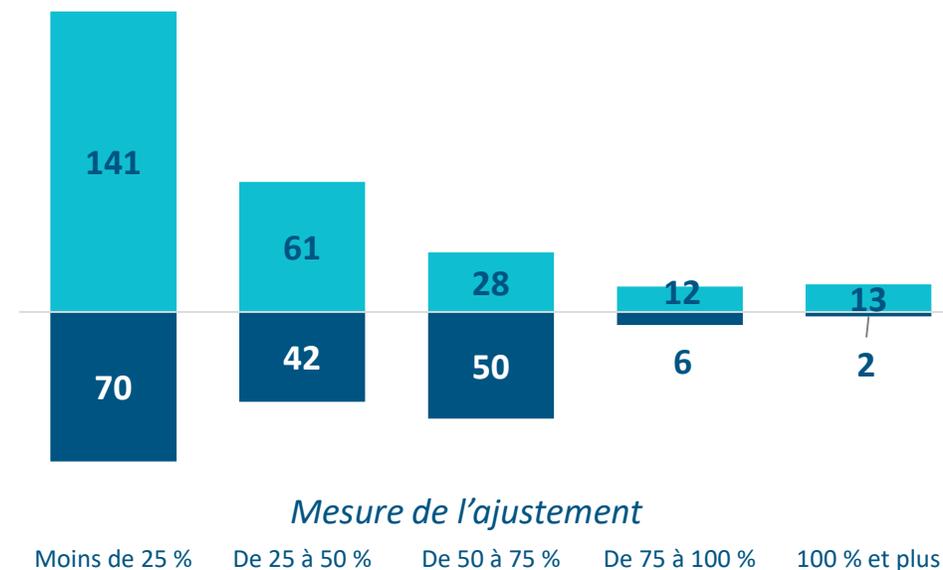


D'après source : enquête employeurs - 1 469 répondants

\* Cette question concernait seulement les employeurs des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret.



Nombre de répondants ayant dû ajuster le volume de leur main d'œuvre saisonnière...



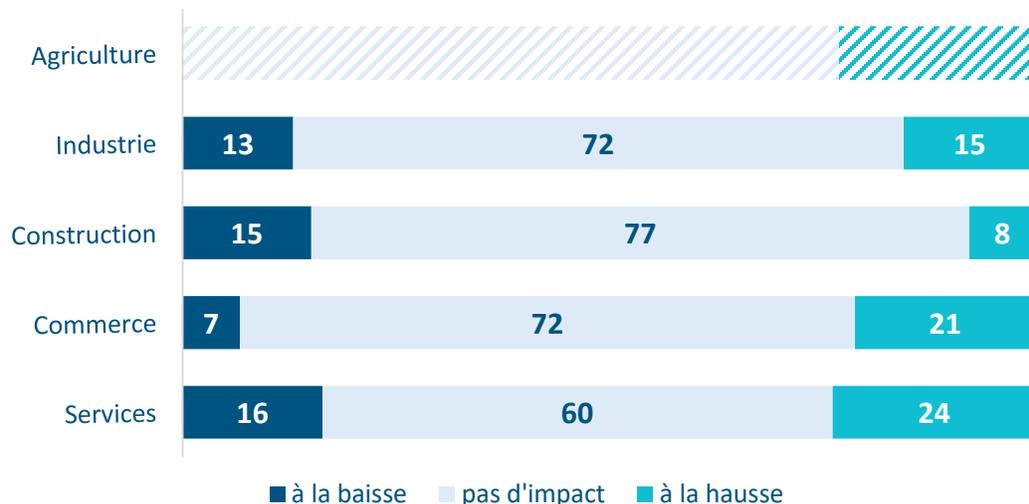
D'après source : enquête employeurs - 426 répondants



# Des répercussions différentes selon les secteurs d'activité

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a-t-elle impacté le volume de votre main d'œuvre saisonnière\* ?

Répartition des réponses par grand secteur d'activité (en %)



D'après source : enquête employeurs - 1 469 répondants

Le secteur le plus impacté est celui des services (4 répondants sur 10).

Suivent l'industrie et le commerce (28 %).

Les répercussions semblent moins importantes dans la construction (plutôt orientées à la baisse).

Dans le domaine agricole, 3 entreprises sur les 13 ayant répondu pointent une hausse de leur effectif non permanent (à considérer avec précaution compte tenu du nombre réduit de réponses).

\* Cette question concernait seulement les employeurs des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret.

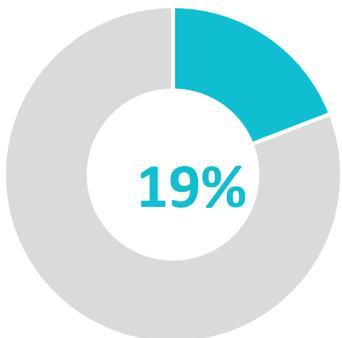


# *Les conditions de logement des saisonniers, des travailleurs temporaires et en CDD*

*Analyse des résultats de l'enquête auprès des employeurs*



# 2 430 saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires à loger en région...

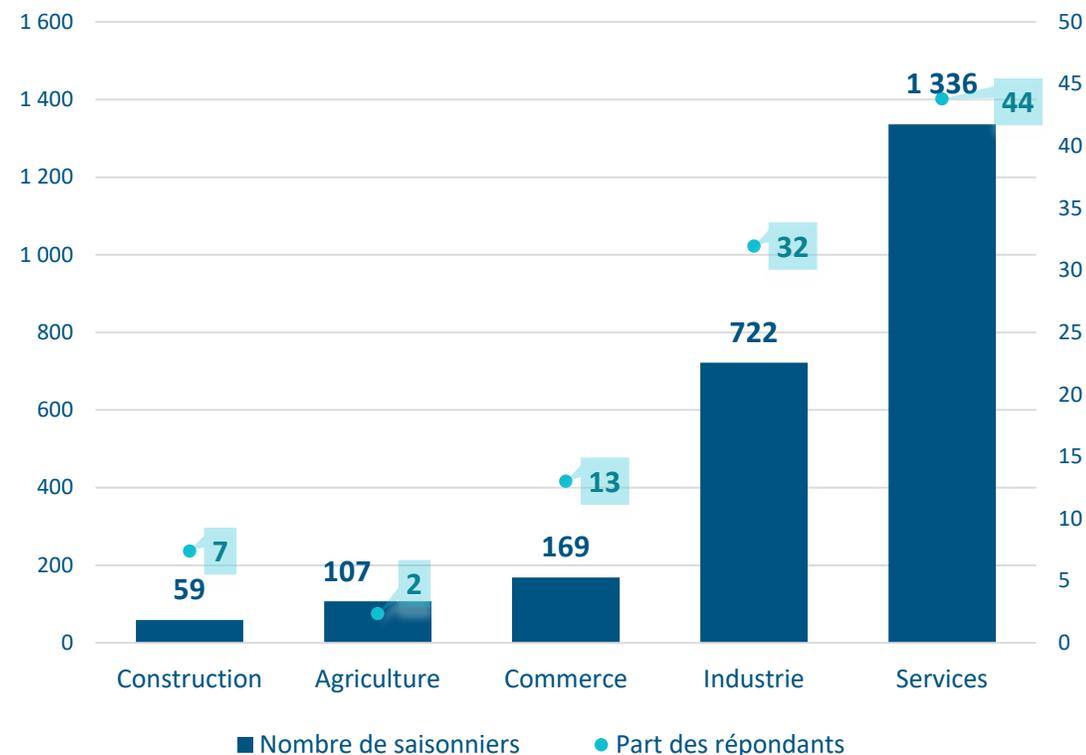


Parmi les entreprises employant des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires, **19 %** ont déclaré **qu'une partie de ces collaborateurs ont eu besoin de trouver un logement au cours de l'année.**

Au total, pour les répondants ayant donné cette précision (338), **ce besoin en logements concernerait 2 430 personnes** travaillant notamment dans les **services et l'industrie.**

**2 431**  
besoins en logements

Proportion des répondants ayant signalé un besoin en logements (en %) et nombre de besoins en logements identifié par grand secteur d'activité\*



D'après source : enquête employeurs - (338 répondants et 2 431 saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires)

\* Le secteur d'activité n'est pas connu pour 38 besoins en logements identifiés.



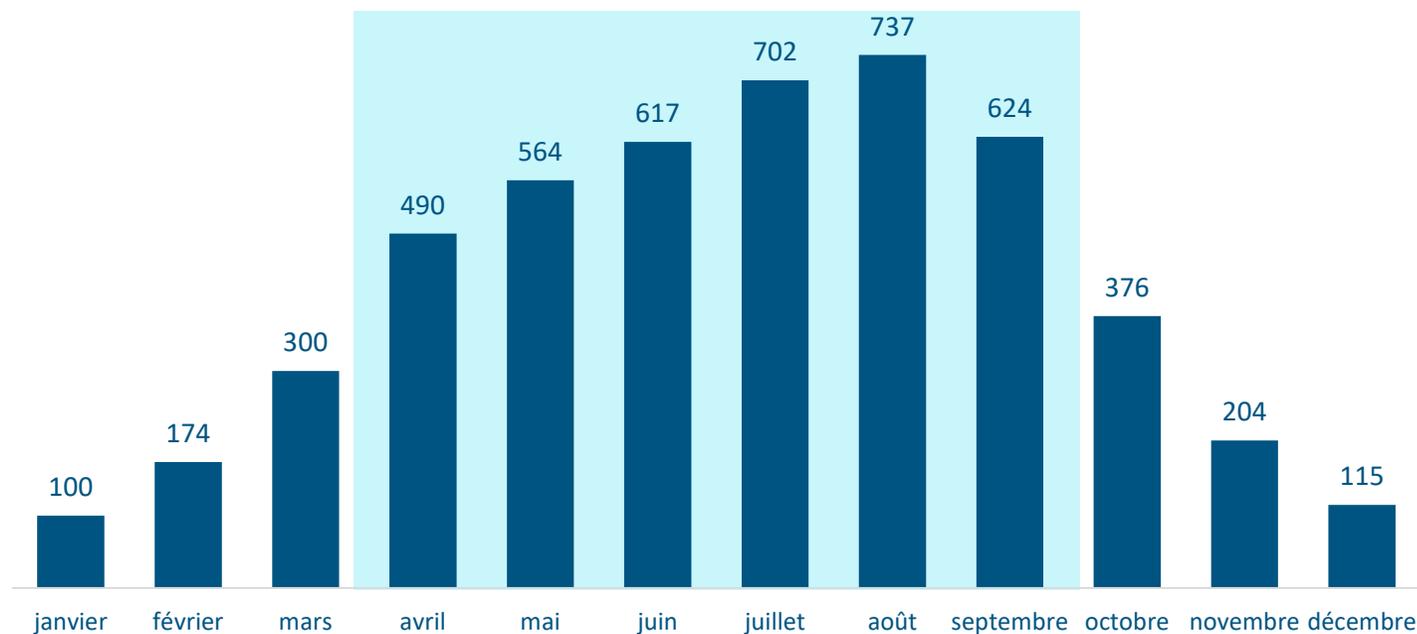
# ...principalement entre les mois d'avril et septembre

Seuls 142 répondants ont précisé le nombre de personnes ayant un besoin de logements selon les différents mois de l'année.

Près de **500 besoins en logements** identifiés par les employeurs dès le mois d'**avril**.

Pendant les mois de **juillet et août**, plus de **700** collaborateurs seraient à la recherche d'un logement en Centre-Val de Loire.

Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par mois (selon les employeurs ayant répondu à la question)



D'après source : enquête employeurs - (142 répondants)

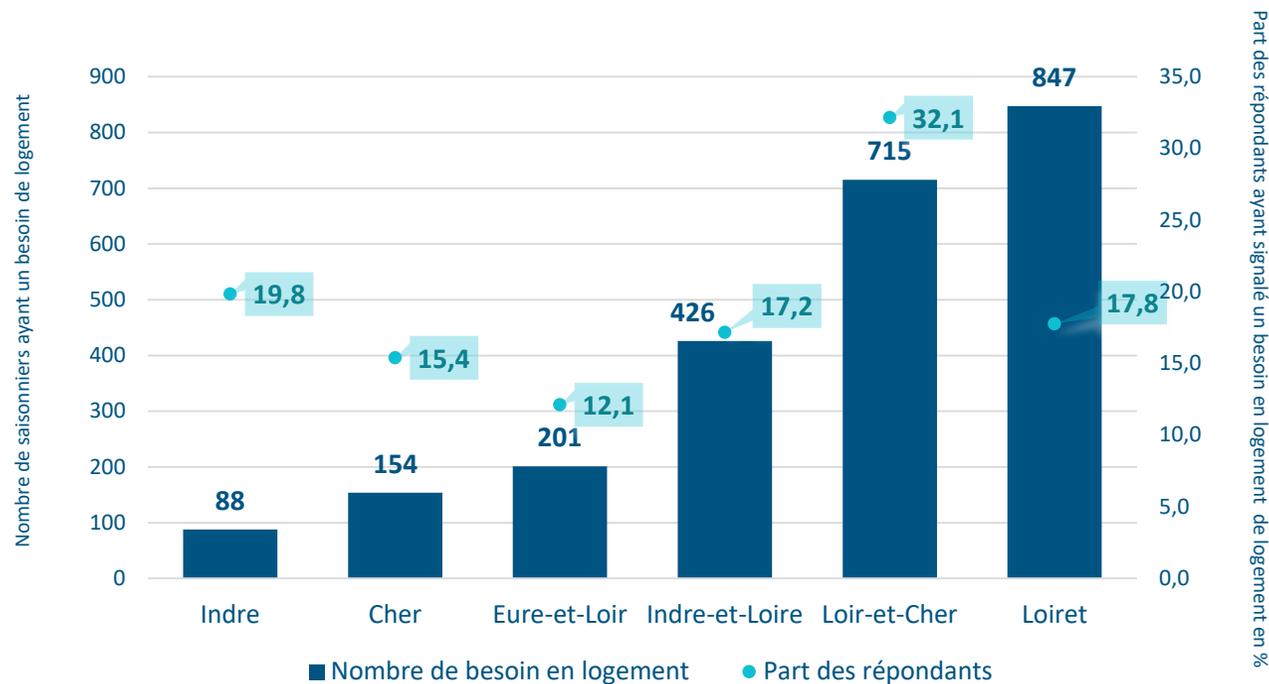


# Les 3 départements ligériens particulièrement concernés

La problématique du logement des saisonniers, des CDD et des travailleurs temporaires concerne principalement le **Loiret**, le **Loir-et-Cher** et dans une moindre mesure l'**Indre-et-Loire**.

Ces 3 départements concentreraient **82 %** du volume des besoins en logements identifiés par les répondants.

Proportion des répondants ayant signalé un besoin en logements (en %) et nombre de besoins en logements identifié par département



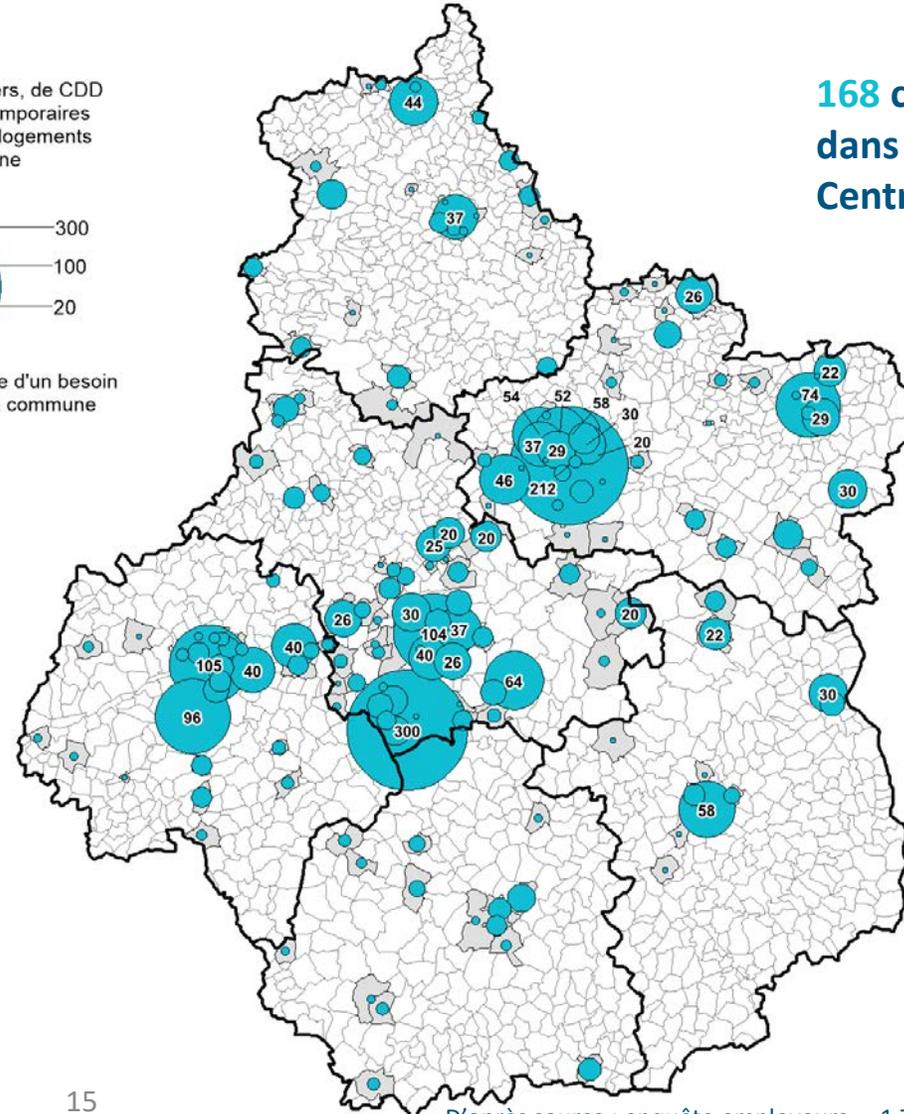
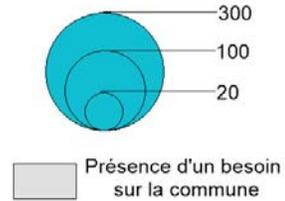
D'après source : enquête employeurs - 1 767 répondants



# Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires ayant un besoin de logements

Les besoins en logements apparaissent principalement localisés, le long de l'axe ligérien, notamment dans les deux métropoles d'Orléans et de Tours, et dans la partie sud-ouest du Loir-et-Cher.

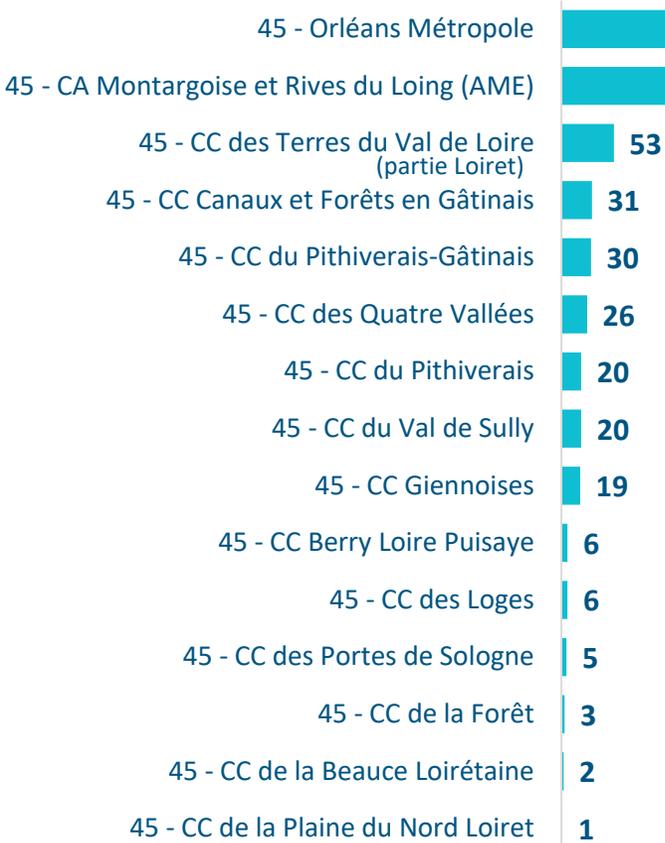
Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par commune



168 communes concernées dans la région Centre-Val de Loire

# La Métropole d'Orléans concentrerait plus de 60 % des besoins estimés dans le Loiret

## Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par EPCI



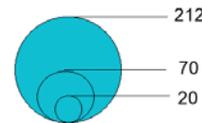
*La Métropole d'Orléans concentrerait plus de 60 % des besoins estimés dans le Loiret (plus de 515 au total, 4 sur 10 seraient localisés à Orléans). La CA Montargoise et Rives du Loing (AME) est également concernée à Châtelette-sur-Loing et Amilly principalement. Des besoins sont aussi identifiés par les responsables à Meung-sur-Loire dans la communauté de communes des Terres du Val de Loire.*

Environ 850 besoins en logements identifiés

## Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires ayant un besoin en logements

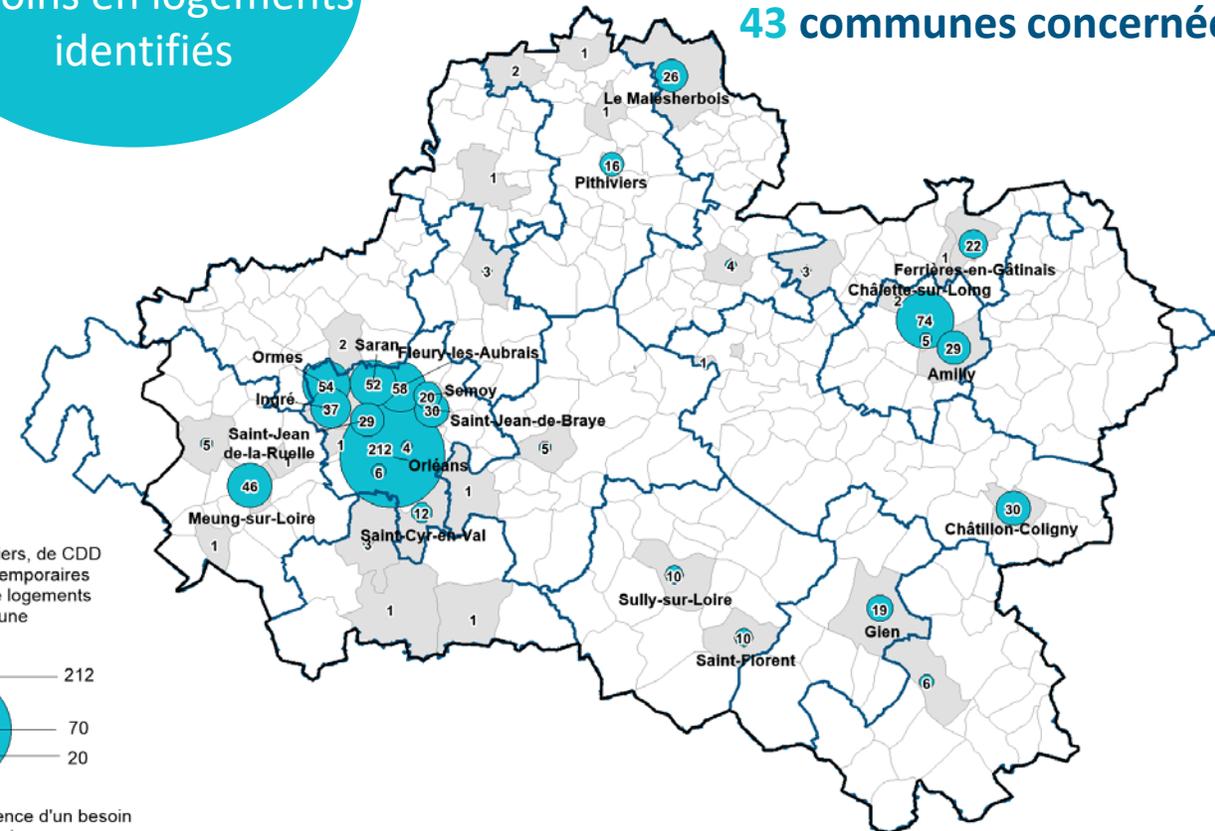
43 communes concernées

Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par commune



Présence d'un besoin sur la commune

Limite des EPCI

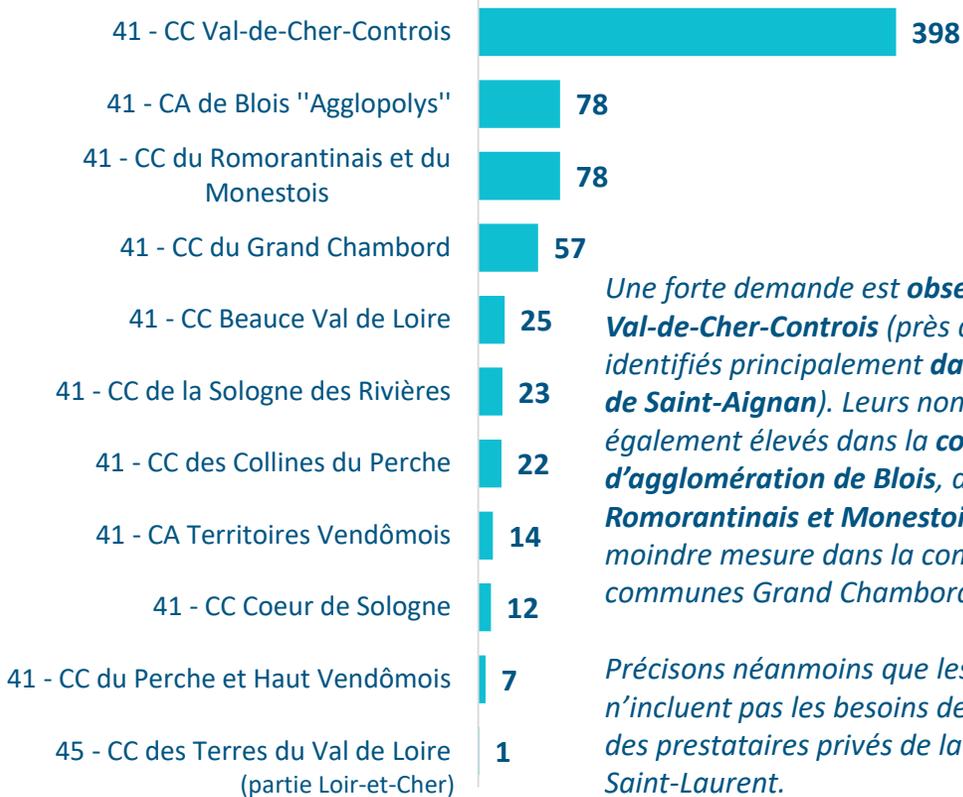


D'après source : enquête employeurs - 518 répondants



# D'importants besoins dans la partie sud-ouest du Loir-et-Cher\*

## Nombre de saisonniers ou de travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par EPCI



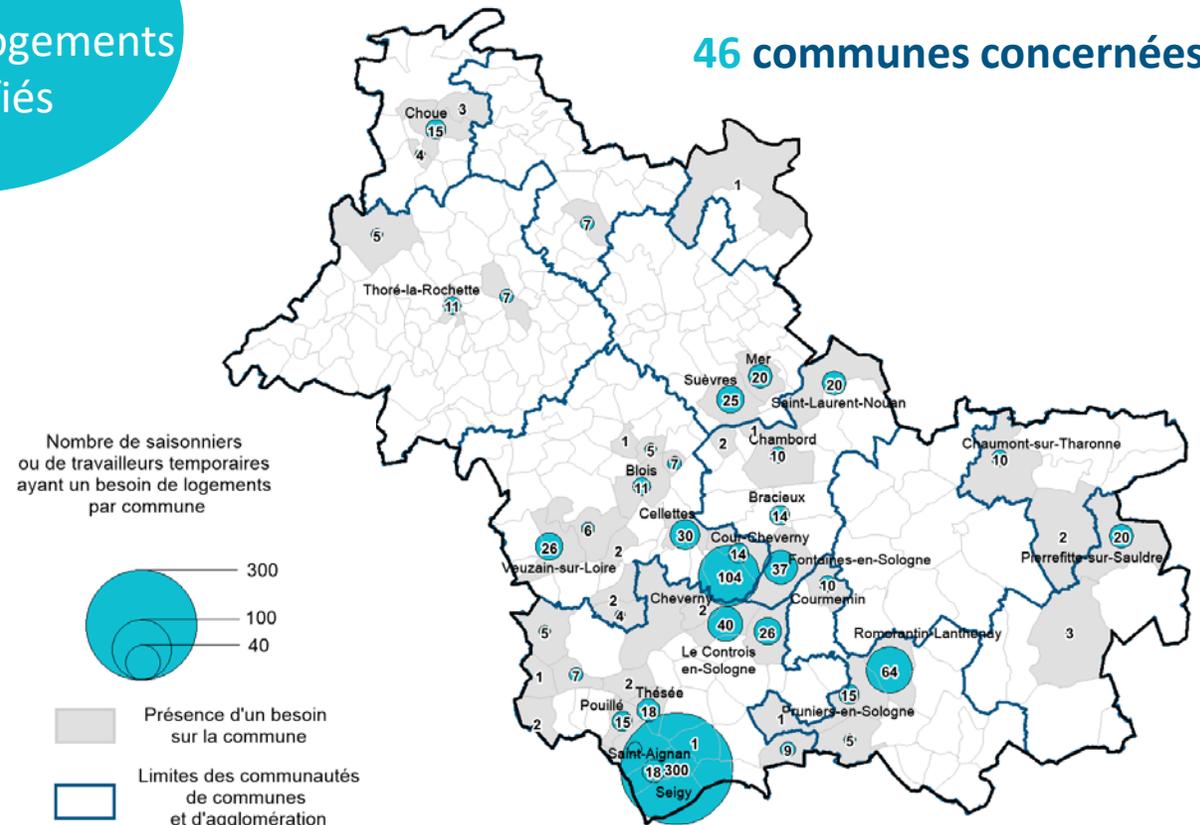
Environ 715 besoins en logements identifiés

Une forte demande est **observée dans le Val-de-Cher-Controis** (près de 400 besoins identifiés principalement **dans le secteur de Saint-Aignan**). Leurs nombres semblent également élevés dans la **communauté d'agglomération de Blois**, dans le **Romorantinais et Monestois** et dans une moindre mesure dans la communauté de communes Grand Chambord.

Précisons néanmoins que les résultats n'incluent pas les besoins des travailleurs des prestataires privés de la Centrale de Saint-Laurent.

## Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, ou des travailleurs temporaires ayant un besoin en logements

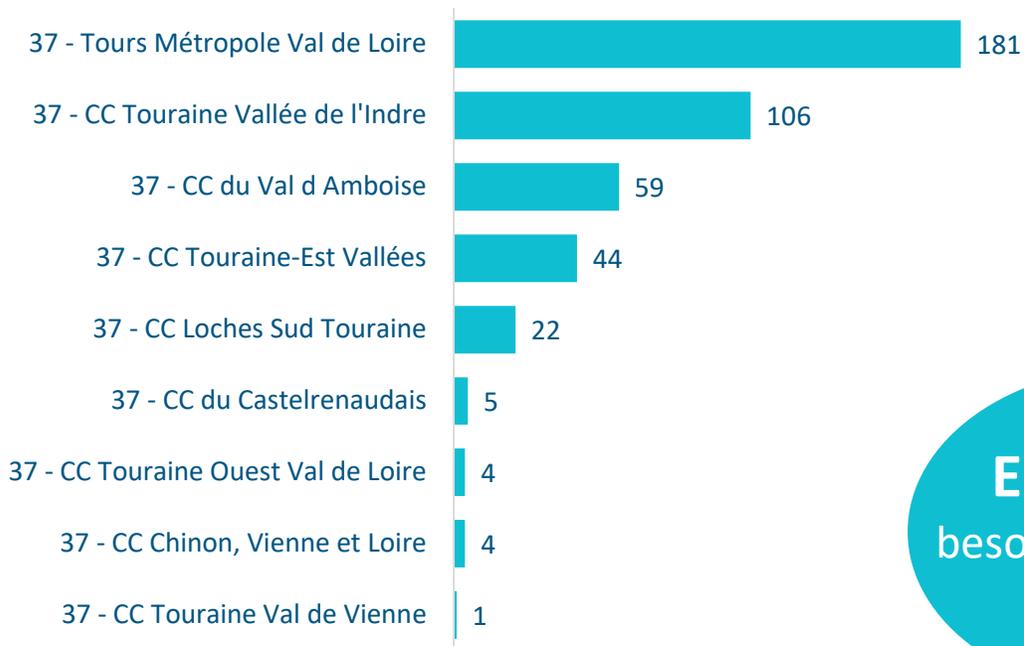
46 communes concernées\*





# En Indre-et-Loire, les besoins sont localisés au sein de la métropole de Tours et dans les EPCI voisines

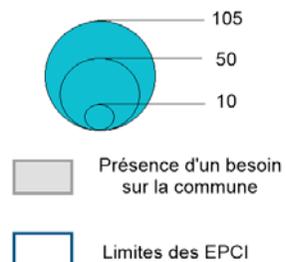
## Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par EPCI



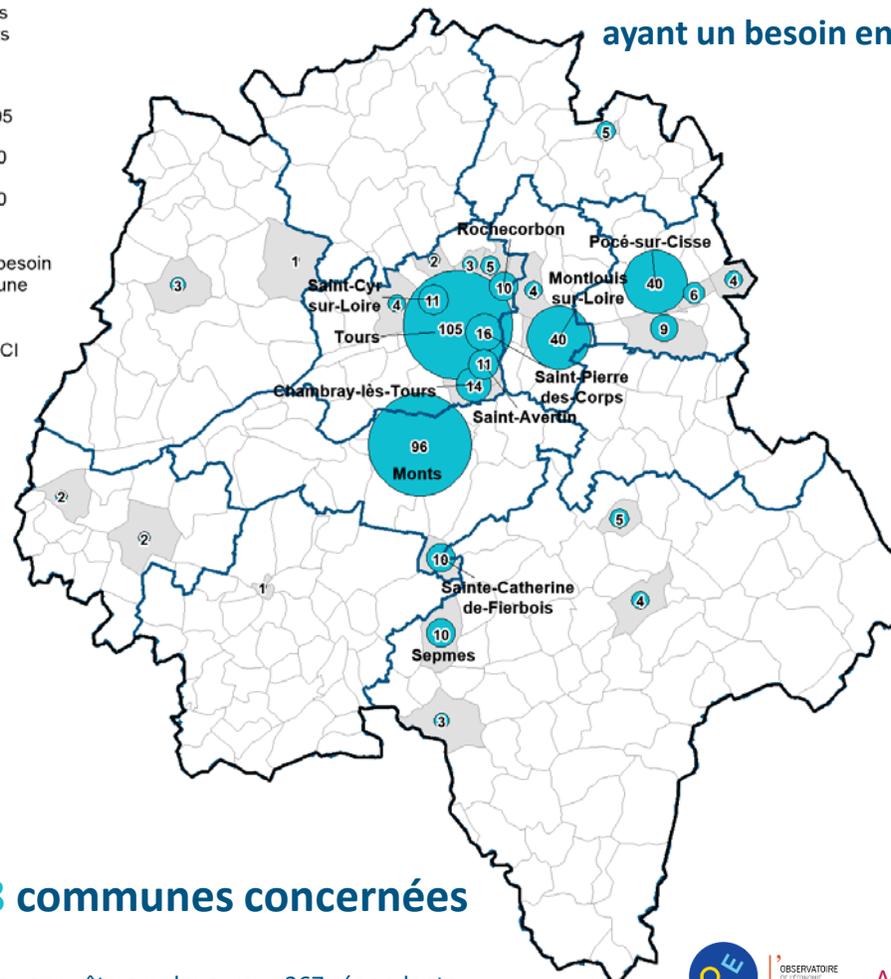
Environ 425 besoins en logements identifiés

Plus de 180 collaborateurs chercheraient à se loger de façon temporaire dans la métropole de Tours (43 % des besoins estimés dans le département). Leurs nombres sont également importants dans la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (principalement à Monts), et dans le Val d'Amboise.

Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par commune



## Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires ayant un besoin en logements



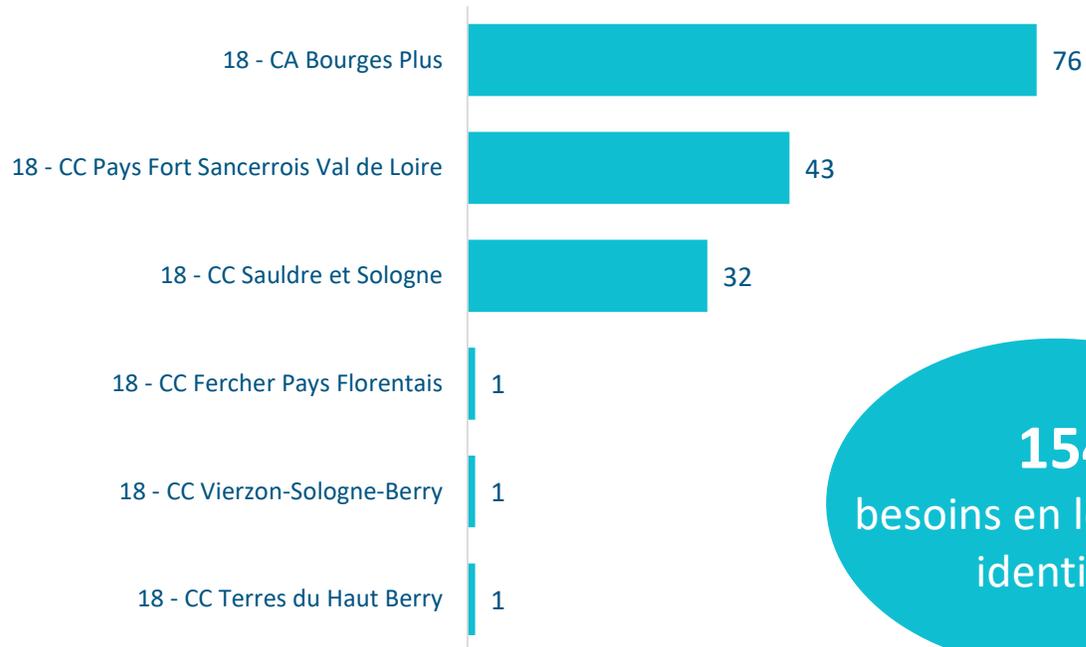




Cher

# Des besoins exclusivement situés dans la communauté d'agglomération de Bourges et les 2 EPCI du nord du territoire

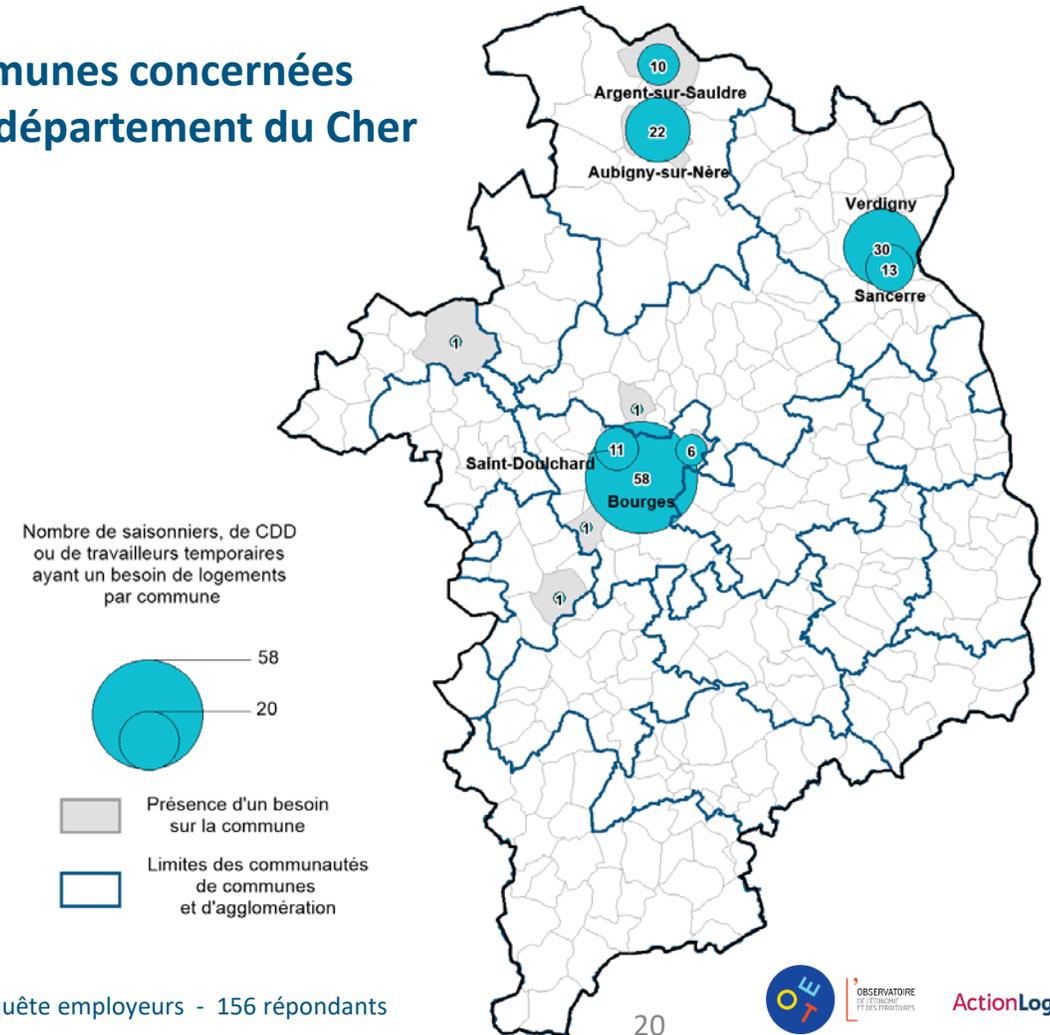
### Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par EPCI



**154**  
besoins en logements identifiés

### Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires ayant un besoin de logements

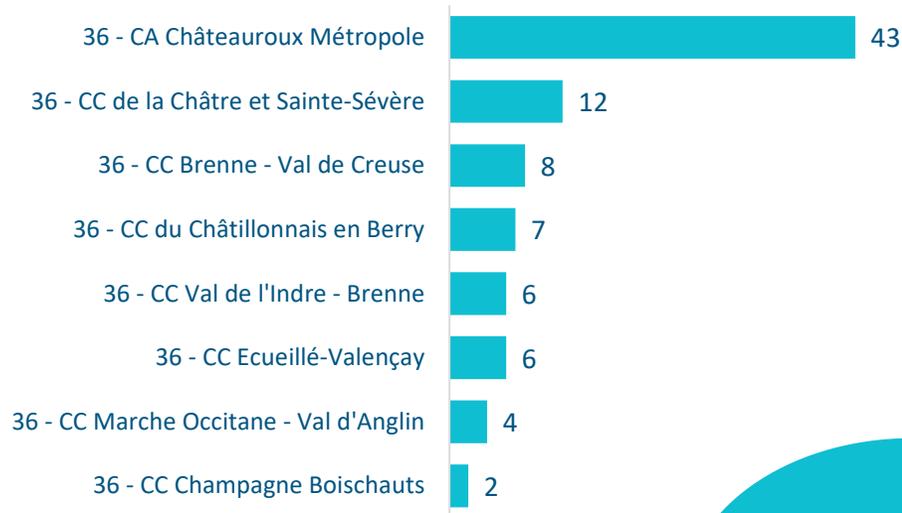
**11 communes concernées**  
dans le département du Cher





# Moins d'une centaine de besoins recensés par les répondants, la moitié environ dans le secteur de Châteauroux

### Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par EPCI

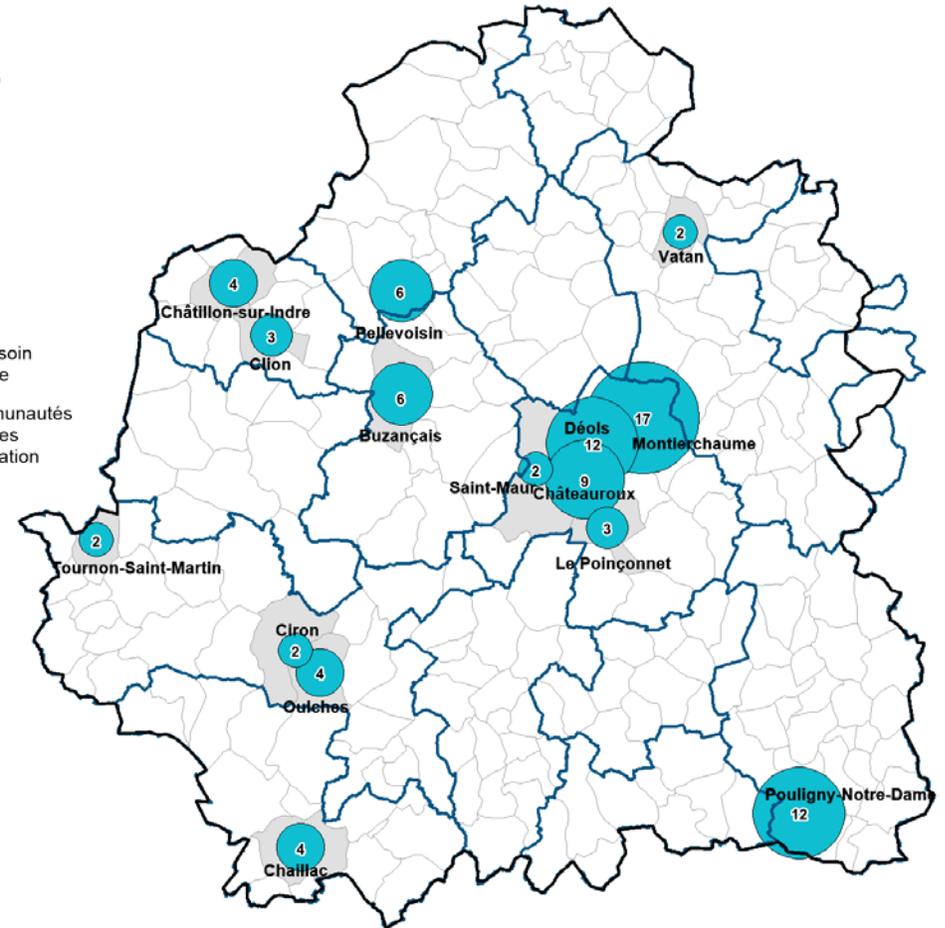
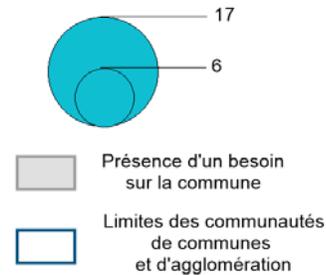


**88**  
besoins en logements identifiés

**16 communes concernées**  
dans le département de l'Indre

### Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires ayant un besoin de logements

Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires ayant un besoin de logements par commune

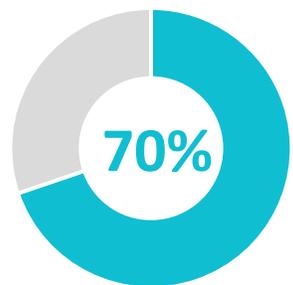




# Qui sont ces personnes ayant un besoin de logements ?

*Selon les responsables ayant répondu*

***Une main d'œuvre qui vient le plus souvent seule...***



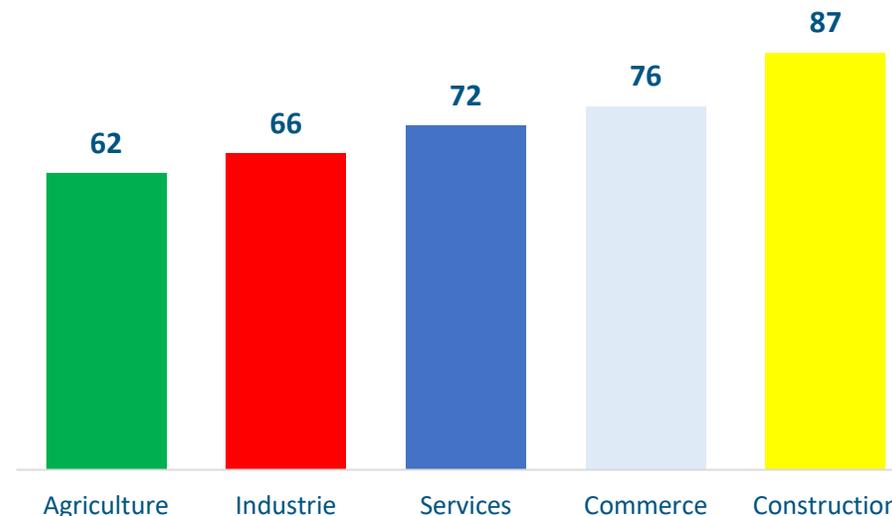
**viendraient seules**

Quel est, selon les employeurs, le **profil de cette main d'œuvre non permanente ayant un besoin de logements** ?

**7 personnes sur 10 viendraient seules**, sans famille ni conjoint.

Cette proportion semble varier selon le domaine d'activité. Elle apparaît nettement plus élevée dans le secteur de la construction (87 %).

Proportion des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires venant seuls par grand secteur d'activité (en %)



D'après source : enquête employeurs  
(236 répondants et 1 958 saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires)

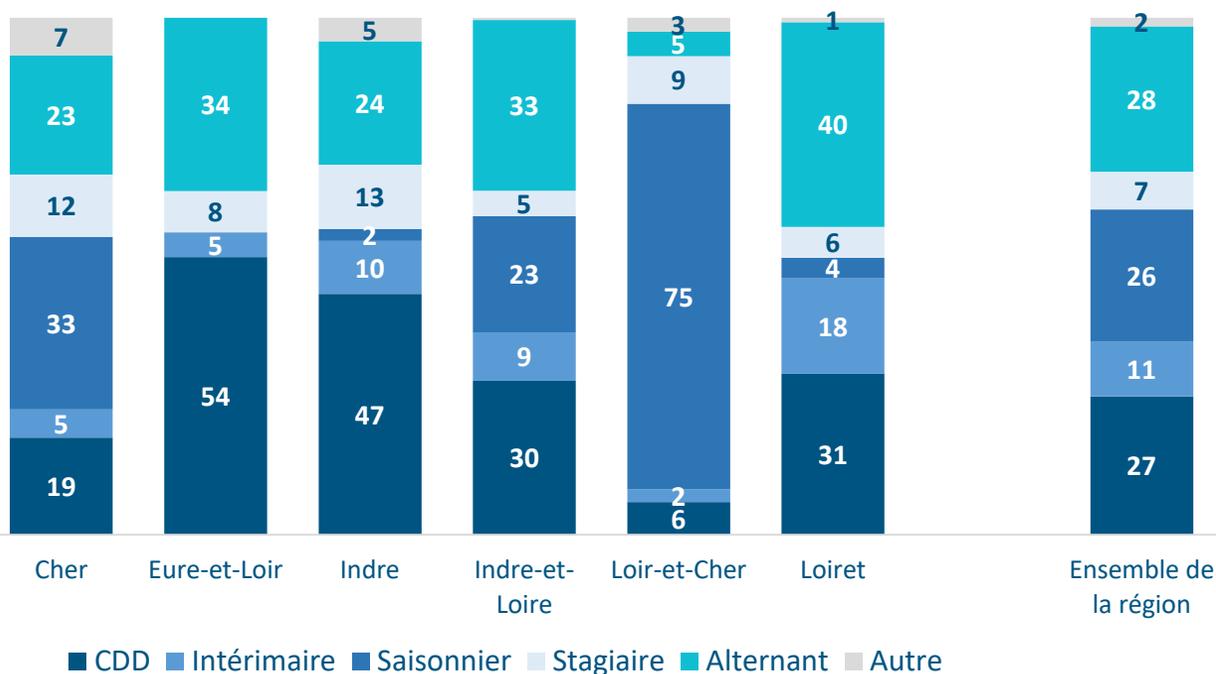


# Qui sont ces personnes ayant un besoin de logements ?

*Selon les responsables ayant répondu*

*... disposant de contrats de travail diversifiés*

Répartition de la main d'œuvre non permanente ayant, selon les employeurs, un besoin de logements par type de contrat selon le territoire (en %)



Selon les responsables ayant répondu, les **contrats de travail** de ces personnes apparaissent plutôt **diversifiés**.

Des spécificités se dessinent néanmoins par grand secteur d'activité :

- les **contrats saisonniers** prédominent **dans l'agriculture**, leur proportion apparaît aussi plus importante dans les **services** (36 %)
- le poids des **alternants** est élevé dans **l'industrie** et la **construction**.

Des profils différents sont observés aussi selon le département. Le **poids des contrats saisonniers** apparaît **très important en Loir-et-Cher**. En Eure-et-Loir, les CDD semblent majoritaires. Dans le Loiret, on note une part considérable d'intérimaires et d'alternants.

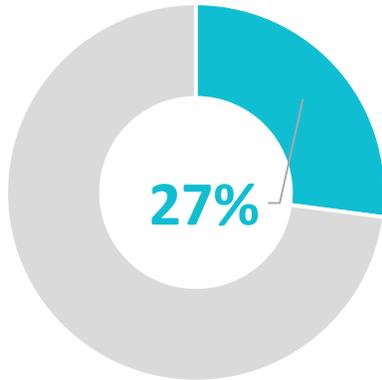
D'après source : enquête employeurs (330 répondants et 2 431 saisonniers, salariés ou travailleurs temporaires)



# Qui sont ces personnes ayant un besoin de logements ?

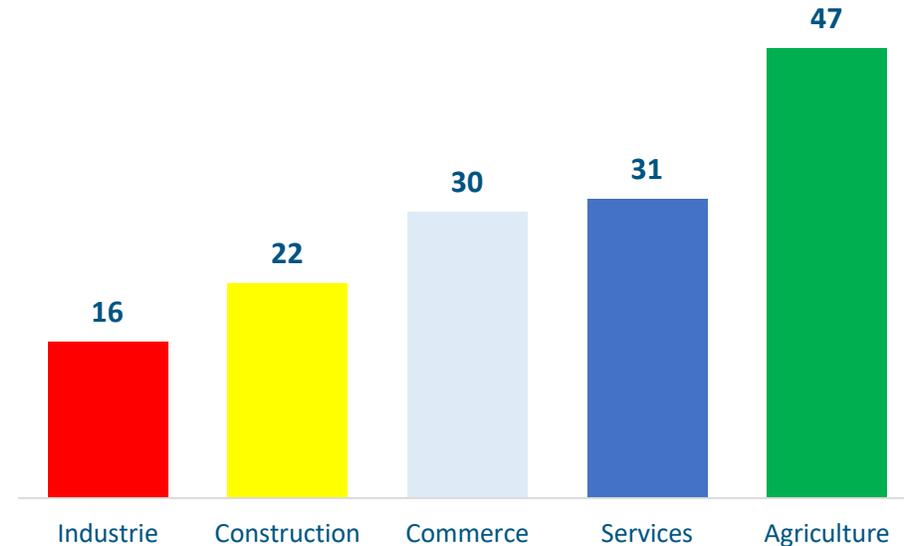
*Selon les responsables ayant répondu*

*... et plutôt fidèle notamment dans le domaine agricole*



reviendraient chaque année travailler dans l'entreprise

Proportion des saisonniers, des CDD ou des travailleurs revenant chaque année par grand secteur d'activité (en %)



D'après source : enquête employeurs  
(206 répondants et 1 815 saisonniers, salariés ou travailleurs temporaires)



# Les caractéristiques des logements recherchés

*Selon les responsables ayant répondu*

## *Un studio ou un T1 ...*

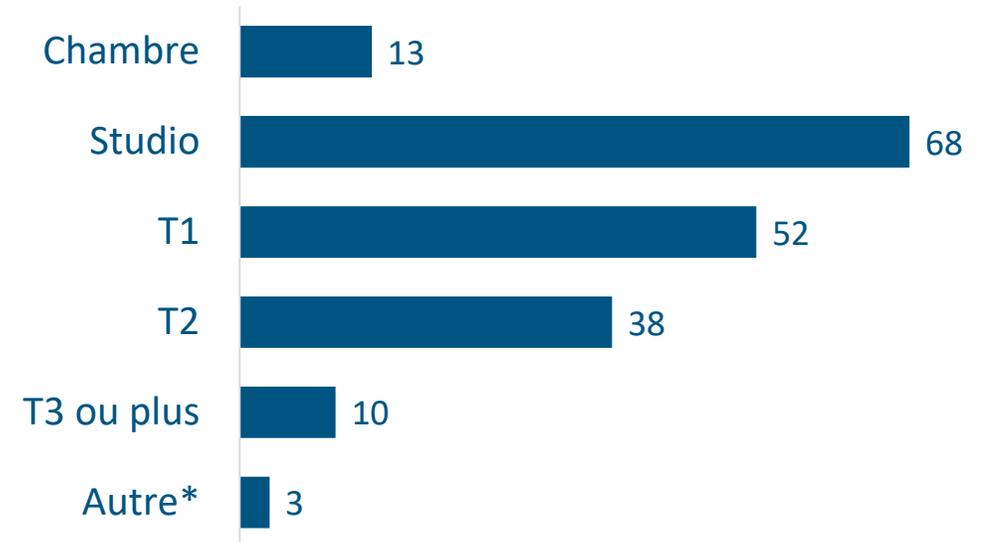
Pour mieux apprécier les conditions de logement ou d'hébergement de cette main d'œuvre temporaire, les responsables d'entreprises étaient invités à préciser les **caractéristiques des logements recherchés par leurs collaborateurs**.

**330** répondants ont indiqué la **typologie de logements habituellement retenue par cette main d'œuvre temporaire**. Précisons que plusieurs réponses étaient possibles.

Le **studio** a été cité par **68 % des répondants**, devant le **T1 (52 %)** ou le **T2 (38 %)**. Les chambres totalisent **13 %** des réponses.

Cette typologie spécifique est observée dans l'ensemble des départements.

**Proportion des répondants (en %) ayant cité...  
*plusieurs réponses possibles***



*\* Parmi les autres propositions citées, on trouve : foyer, maison avec jardin et gîte...*

D'après source : enquête employeurs - 330 répondants

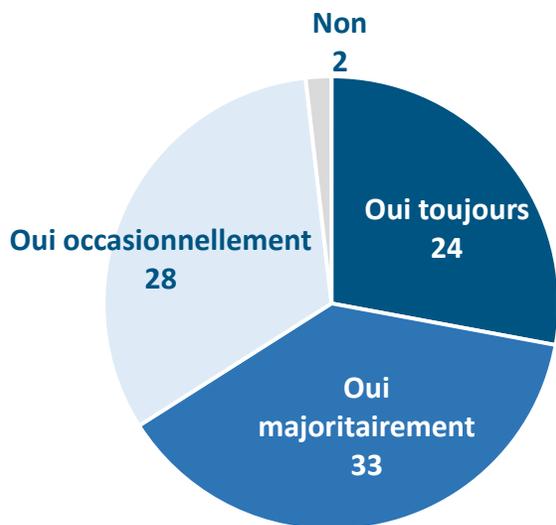


# Les caractéristiques des logements recherchés

Selon les responsables ayant répondu  
... le plus souvent meublé

## S'agit-il d'un logement meublé ?

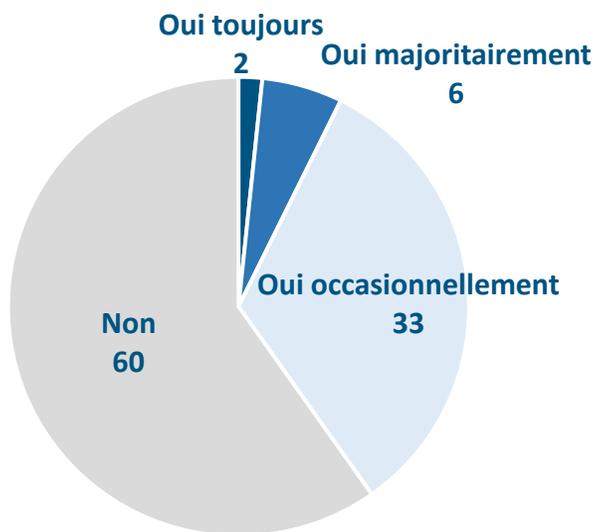
Répartition du nombre de réponses



300 répondants

## Une colocation ?

Répartition du nombre de réponses

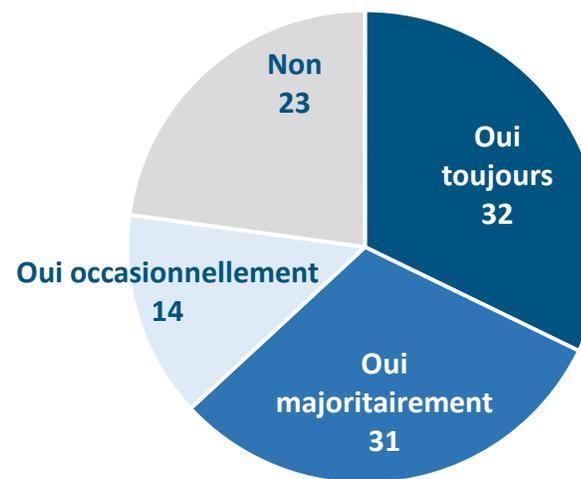


301 répondants

## Louent-ils leur logement...?

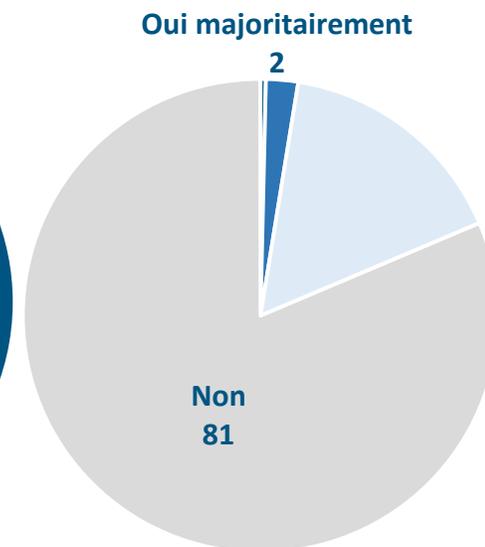
Répartition du nombre de réponses

### ...au mois



298 répondants

### ...à la nuitée



274 répondants

D'après source : enquête employeurs

Le **meublé** apparaît **largement plébiscité** et la **colocation** peu souvent retenue par les saisonniers, les CDD ou les travailleurs temporaires.

La **location au mois** semble largement primer sur celle à la nuitée.



# Les caractéristiques des logements recherchés

*Selon les responsables ayant répondu*

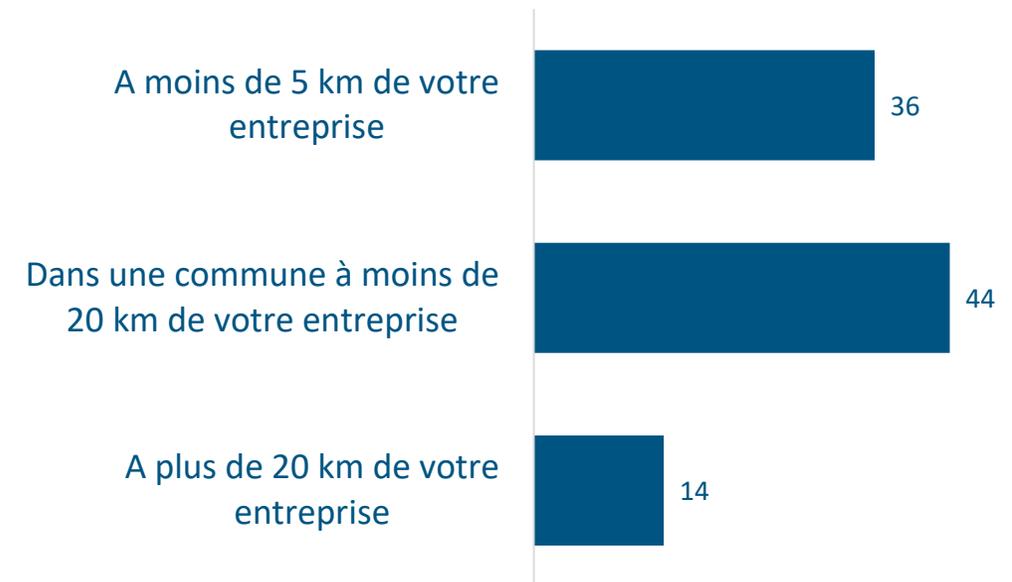
*... situé dans un rayon de moins de 20 km de l'entreprise*

La localisation du logement apparaît aussi comme un point essentiel.

Pour 36 % des responsables, les recherches des travailleurs sont orientées **dans un périmètre assez proche de l'entreprise (à moins de 5 km)**.

Elles **peuvent s'élargir à un rayon de 20 km** (4,4 répondants sur 10), mais plus rarement au-delà.

## Où logent-ils ? Proportion en % des répondants ayant cité... *plusieurs réponses possibles*



D'après source : enquête employeurs - 330 répondants



Centre-Val de Loire

# Les caractéristiques des logements recherchés

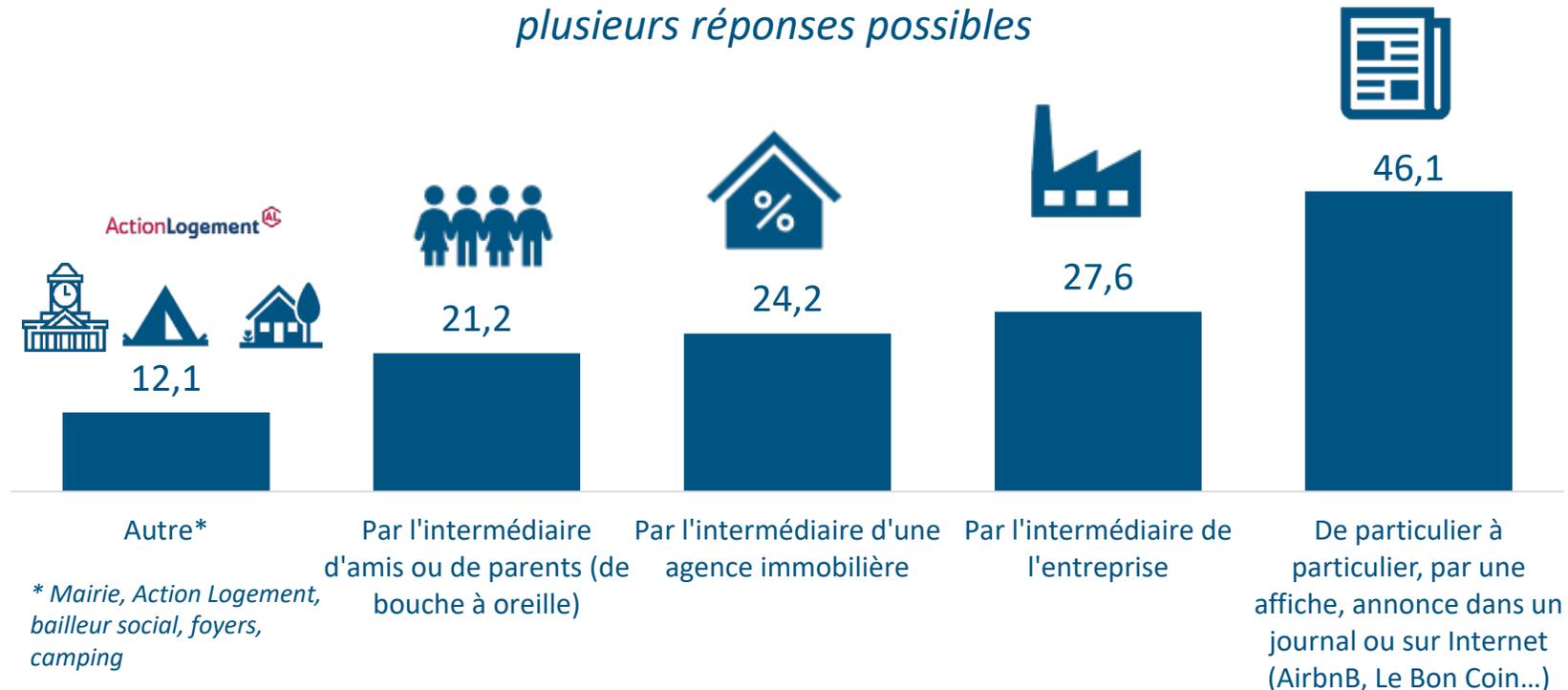
*Selon les responsables ayant répondu*

Selon les répondants, les **petites annonces (Internet et autres...)** constituent le premier support de recherche.

Les **employeurs** semblent également **faciliter cette quête d'un hébergement** (près de 3 sur 10).

## Comment trouvent-ils le plus souvent leur hébergement ?

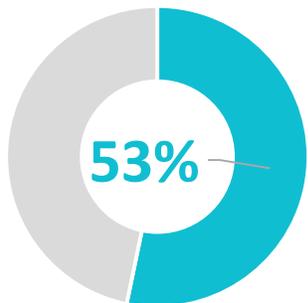
Proportion des répondants (en %) ayant cité...  
*plusieurs réponses possibles*



D'après source : enquête employeurs 330 répondants



# Plus d'1 répondant sur 2 estime que ces personnes ont rencontré des difficultés à trouver un logement



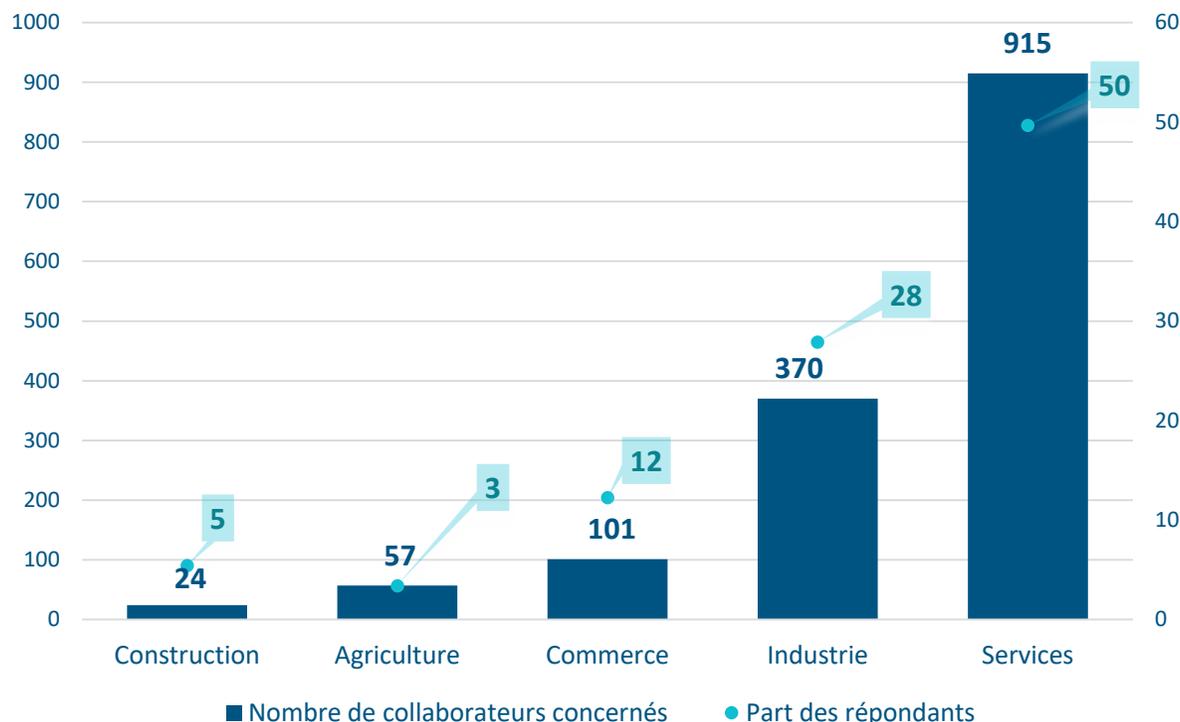
**147** employeurs, soit plus de la moitié des répondants, estiment que leur main d'œuvre saisonnière a rencontré **des difficultés à trouver un logement**.



**1 490** personnes seraient concernées au total.

**6 sur 10** travailleraient dans les services, **1 sur 4** dans l'industrie.

Proportion des répondants ayant déclaré que leurs collaborateurs rencontrent des difficultés à trouver un logement (en %) et nombre de collaborateurs concernés par grand secteur d'activité

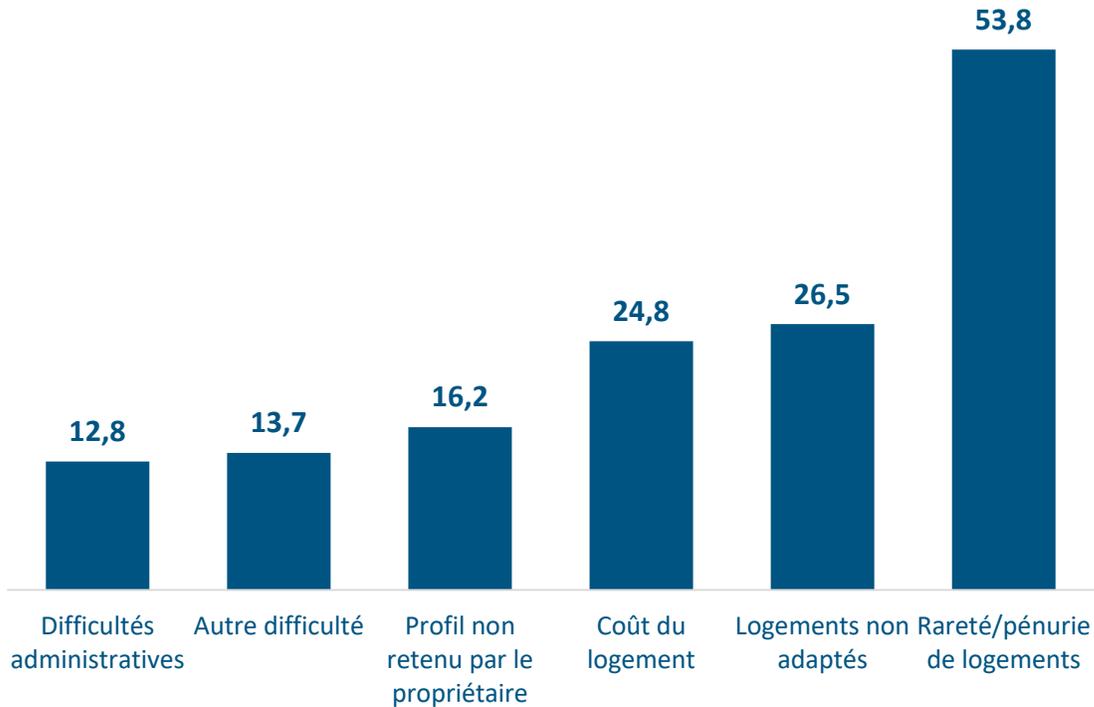


D'après source : enquête employeurs (147 répondants et 1 491 saisonniers – Le secteur d'activité n'est pas connu pour 24 collaborateurs )



# Une offre de logements jugée insuffisante ou peu adaptée aux besoins de cette main d'œuvre

Proportion des répondants ayant précisé les difficultés rencontrées par la main d'œuvre non permanente (en %)



D'après source : enquête employeurs (117 répondants)

8 responsables sur 10 (117 au total) ont apporté des précisions sur les difficultés rencontrées. Elles sont principalement liées à **l'offre de logements qui n'apparaît pas assez étoffée ou peu adaptée aux besoins de cette main d'œuvre non permanente. Le coût excessif des hébergements** est également souligné par un quart des répondants.

« Il n'y a pas assez d'offre sur le territoire, surtout en petits logements de type studio ou F1 » ; « Pas d'offres de location de courte durée à prix abordable en milieu rural » ; « Difficile de trouver un logement l'été sur Amboise, pour les stagiaires, en raison de la fréquentation touristique ».

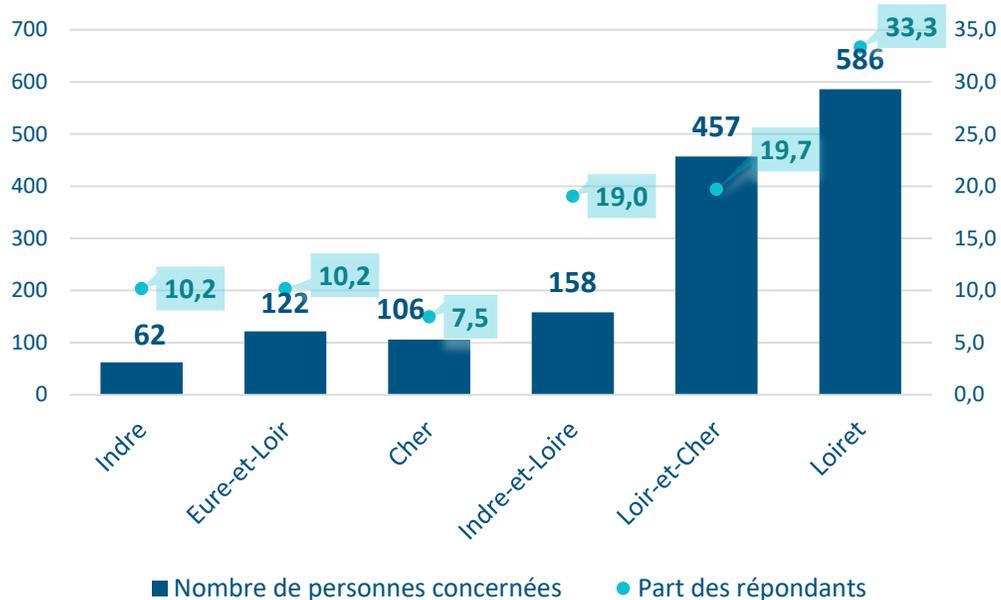
**Dans une moindre mesure, des difficultés d'accès aux logements** sont aussi pointées (difficultés administratives, profils non retenus par les bailleurs, etc.)

« Les primo arrivants rencontrent des difficultés à constituer un dossier complet (avis d'imposition) en raison de leur contrat à temps partiel » ; « Il est difficile de trouver des logements pour une période de 12 mois » ; « Peu de logements disponibles dans la métropole d'Orléans pour nos intérimaires, ça paraît plus compliqué depuis la crise sanitaire ».



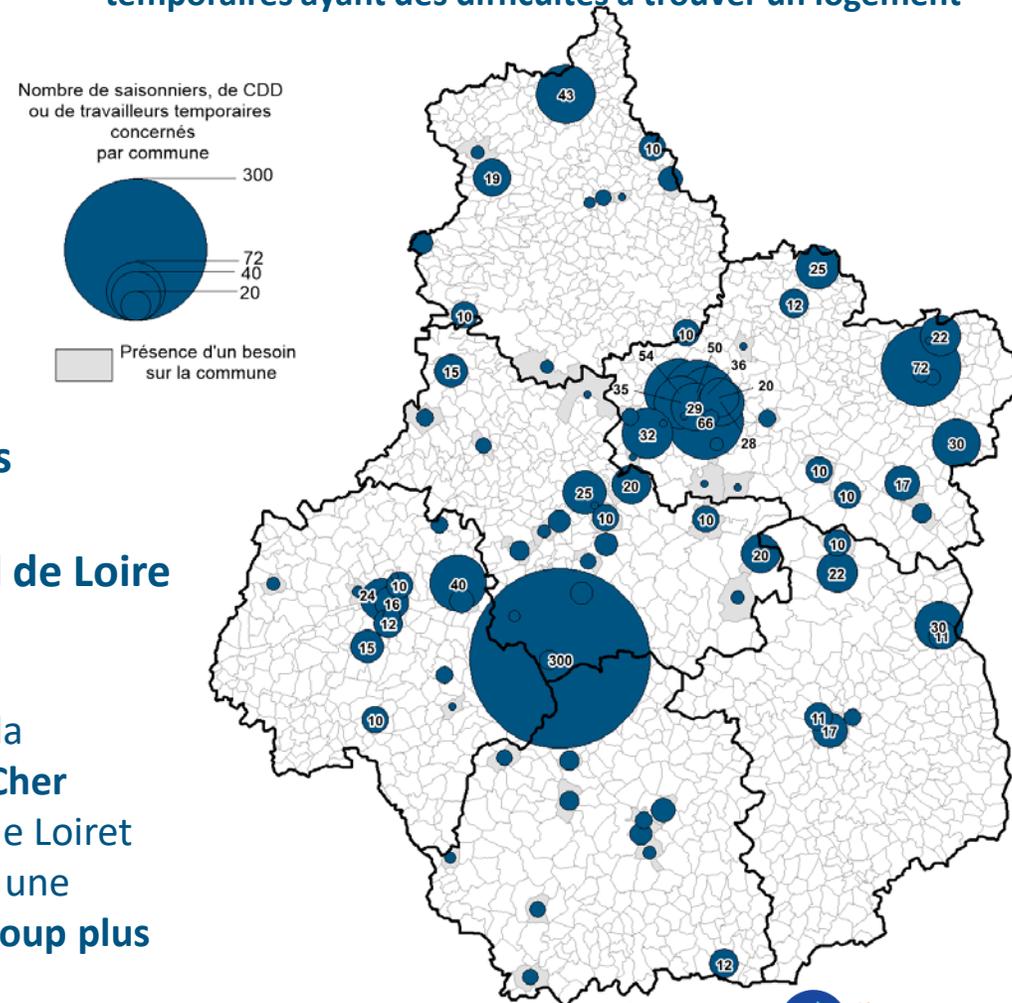
# Des difficultés de logement particulièrement prégnantes dans le Loiret et le Loir-et-Cher

Proportion des répondants ayant déclaré que leurs collaborateurs rencontrent des difficultés à trouver un logement (en %) et nombre personnes concernées par département



96 communes concernées en Centre-Val de Loire

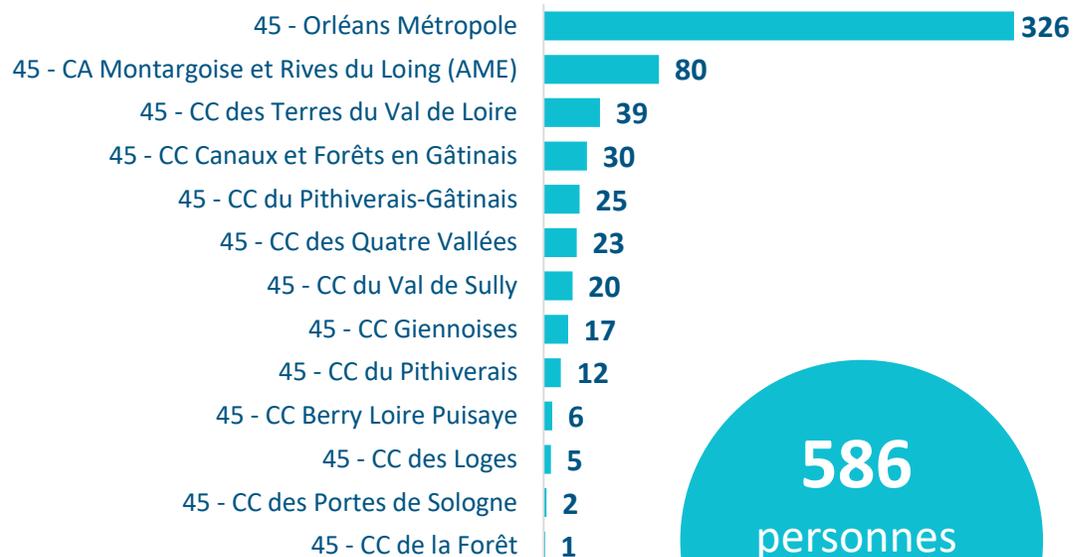
Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement



L'analyse géographique des zones en tension diffère légèrement de celle de la demande. Selon les responsables, les départements du Loiret et de Loir-et-Cher concentrent les plus gros besoins en termes de volumes (environ 585 dans le Loiret et 460 en Loir-et-Cher). Près de 1 répondant sur 5 de l'Indre-et-Loire signale une problématique de logement mais le nombre de personnes à loger est beaucoup plus réduit (160 environ). C'est le cas aussi en Eure-et-Loir et dans le Cher.

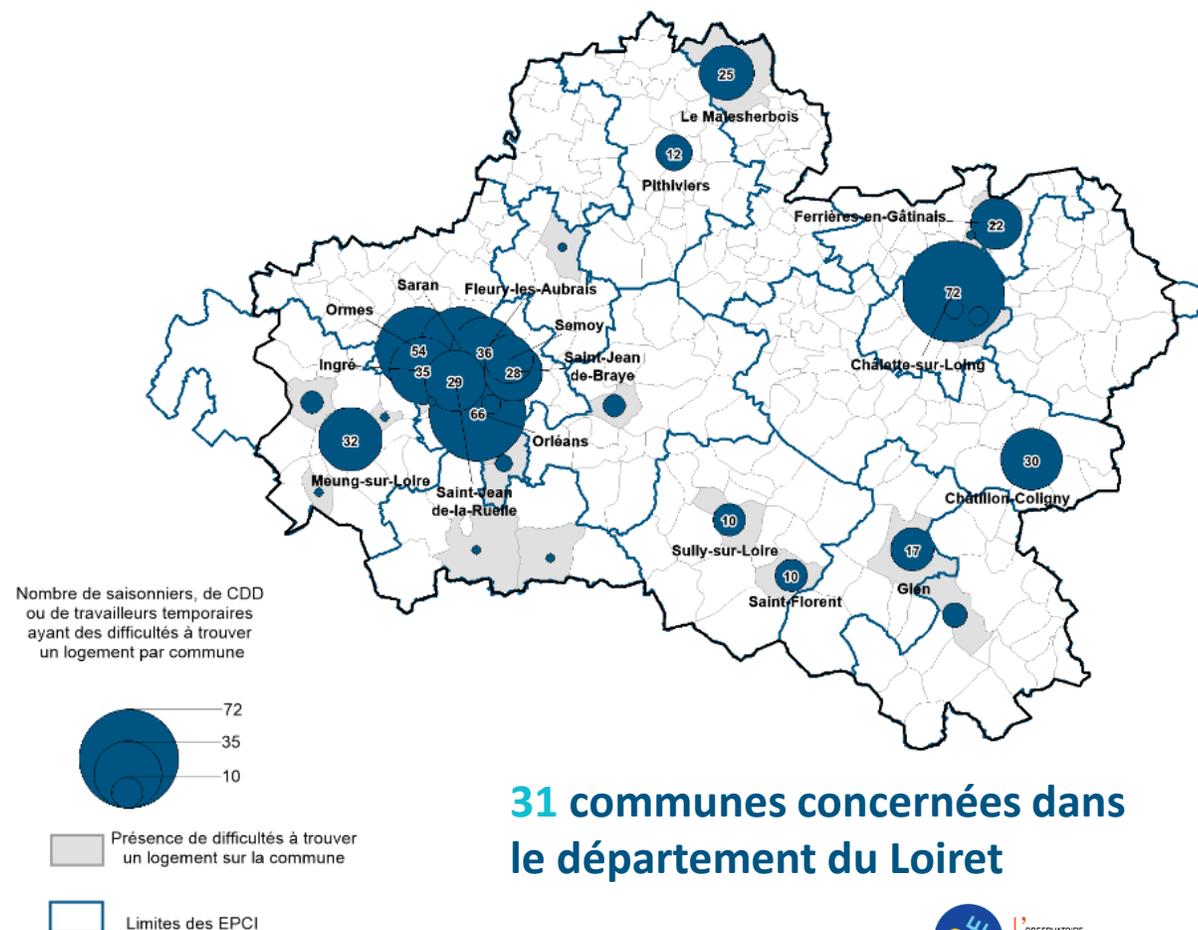
# Des tensions relevées par les répondants principalement dans la métropole d'Orléans

Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement par EPCI



**586**  
personnes concernées

Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement



D'après source : enquête employeurs - 89 répondants



# En Loir-et-Cher, la problématique est principalement localisée dans le Val-de-Cher - Controis

## Nombre de saisonniers ou travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement par EPCI



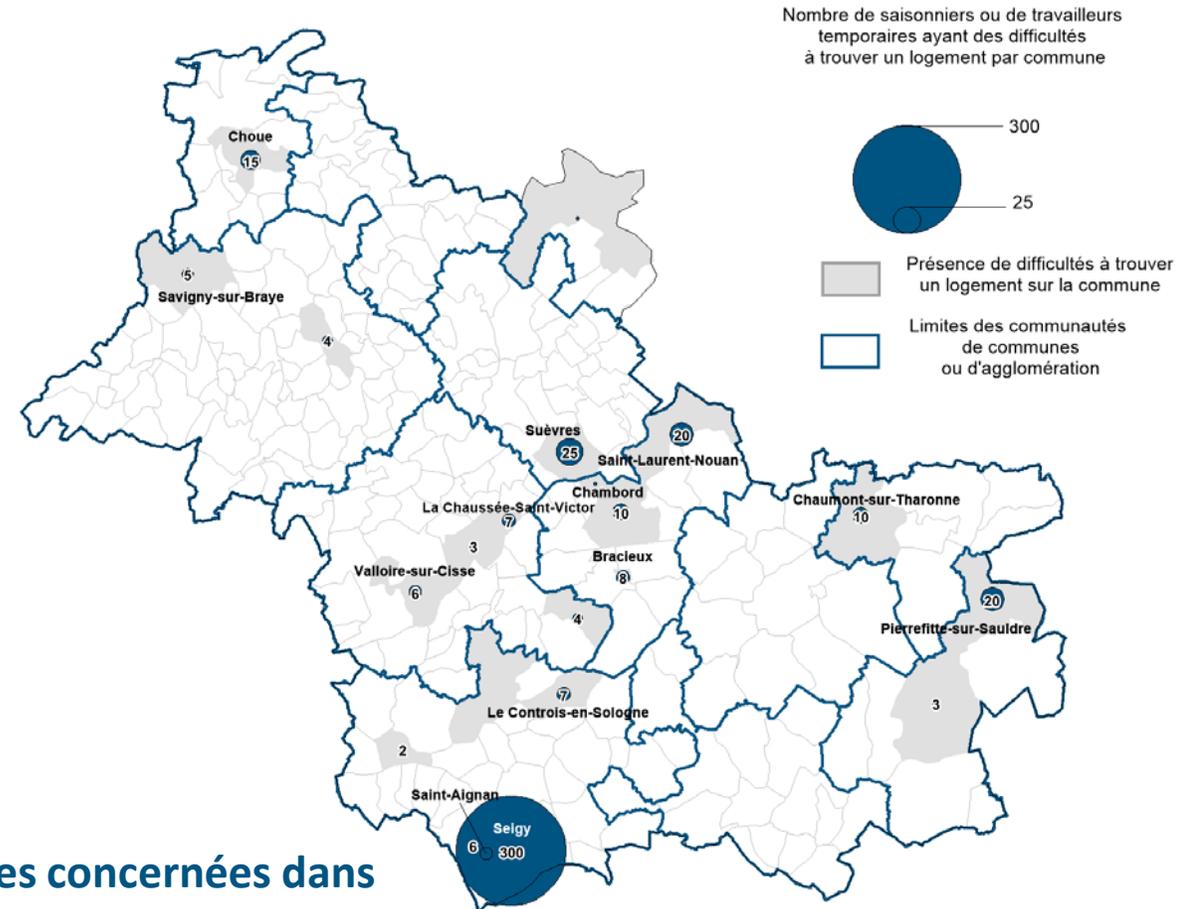
457 personnes concernées



A noter, qu'une résidence pour actifs ou personnes en formation (dotée de 82 logements meublés) doit ouvrir très prochainement (mi juin 2022) à Saint-Aignan.

Un projet d'expérimentation est également à l'étude sur le territoire afin de faciliter la mise en relation entre la main d'œuvre temporaire et l'offre de logements disponibles.

## Localisation à leur lieu de travail des saisonniers ou des travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement

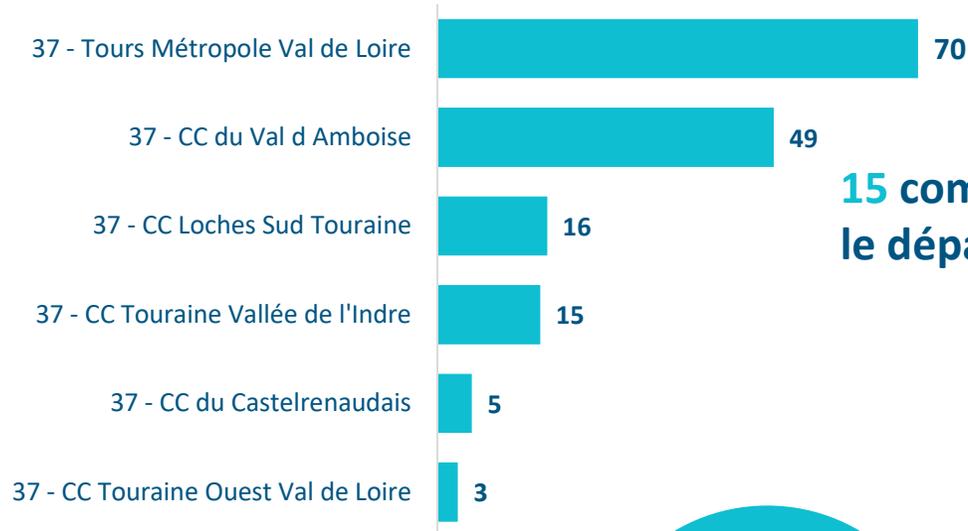


20 communes concernées dans le département du Loir-et-Cher



# Un accès au logement jugé difficile dans la métropole de Tours et le Val d'Amboise

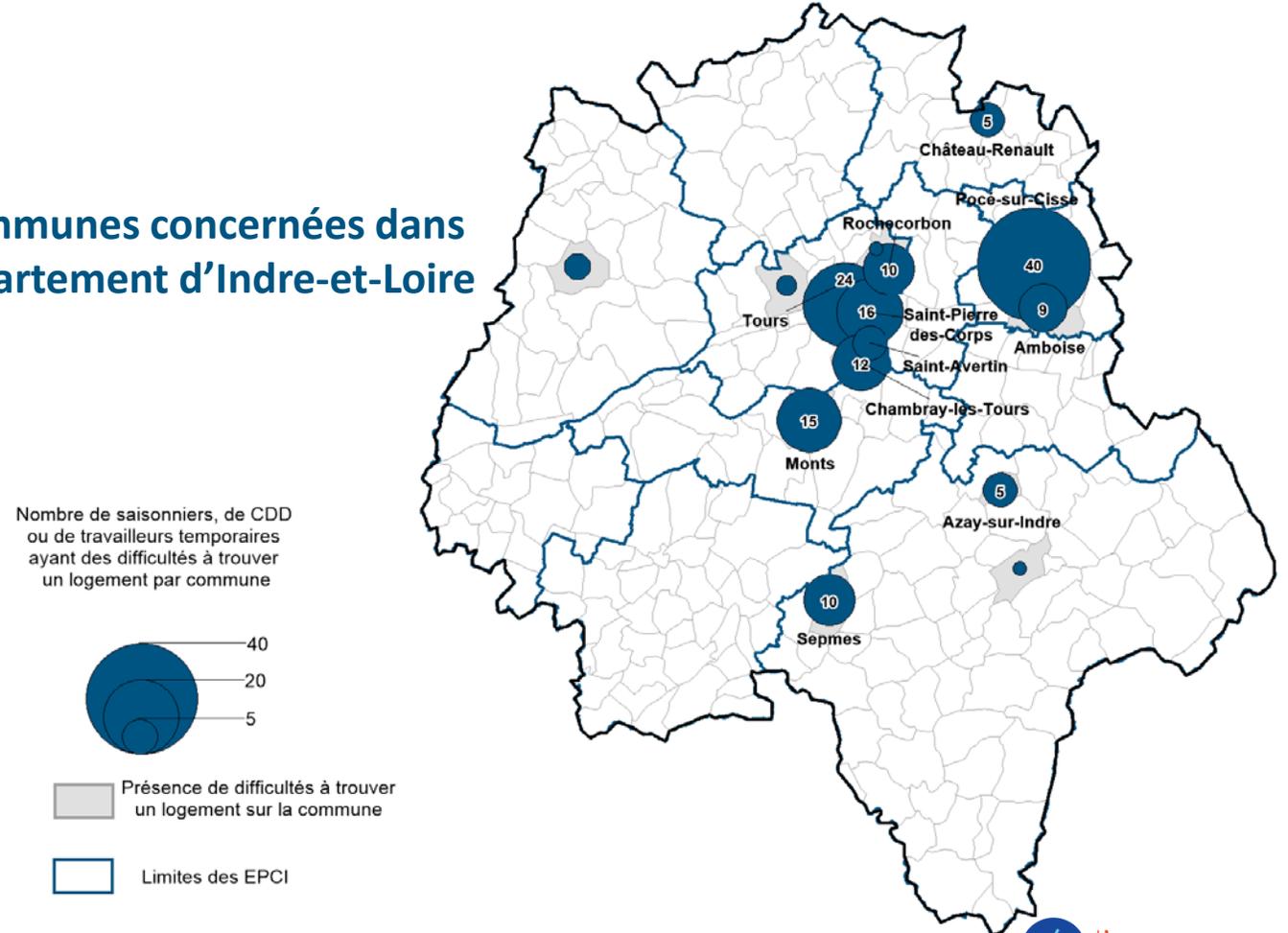
### Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement par EPCI



**158**  
personnes  
concernées

**15 communes concernées dans le département d'Indre-et-Loire**

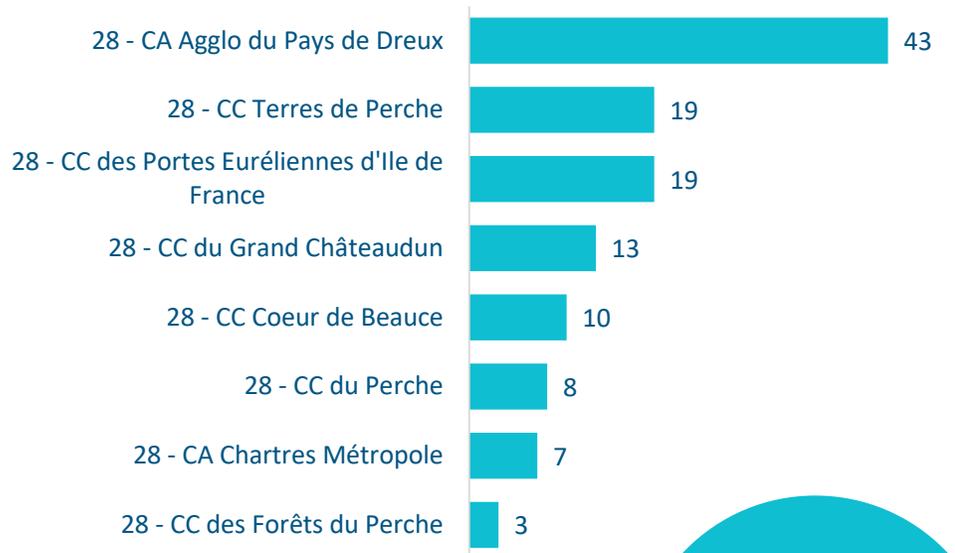
### Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement



D'après source : enquête employeurs - 59 répondants

# Plusieurs difficultés relevées sur le territoire notamment dans les franges franciliennes

Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires  
ayant des difficultés à trouver un logement par EPCI

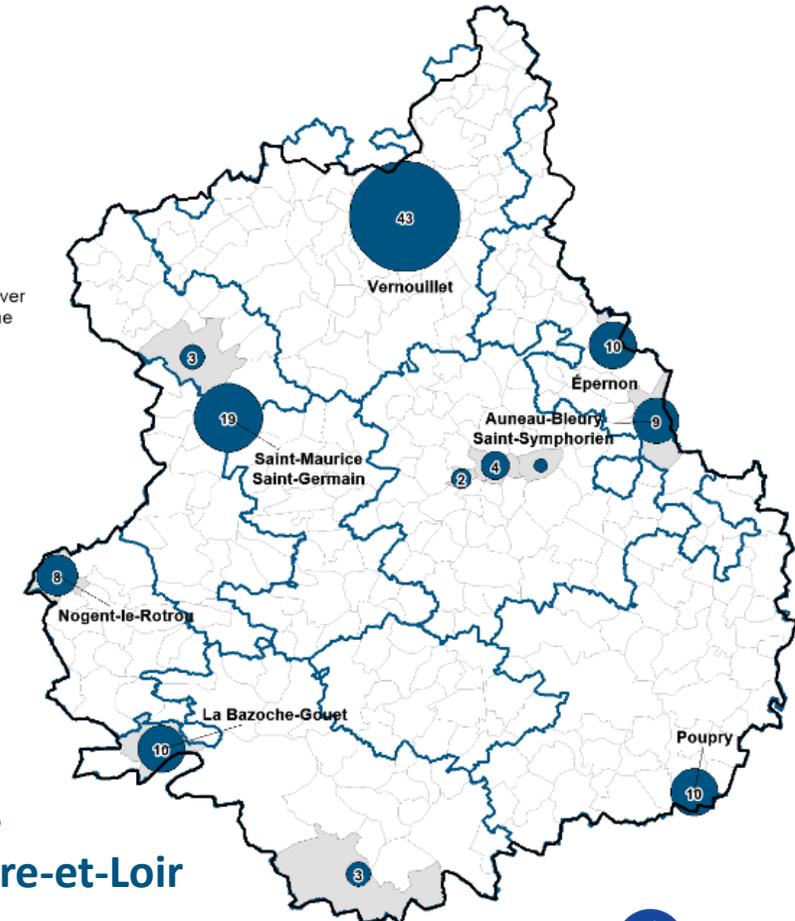
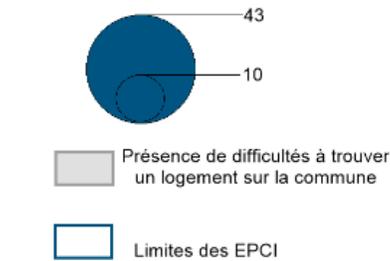


**122**  
personnes  
concernées

**12 communes concernées  
dans le département d'Eure-et-Loir**

Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs  
temporaires ayant des difficultés à trouver un logement

Nombre de saisonniers, de CDD  
ou de travailleurs temporaires  
ayant des difficultés à trouver  
un logement par commune

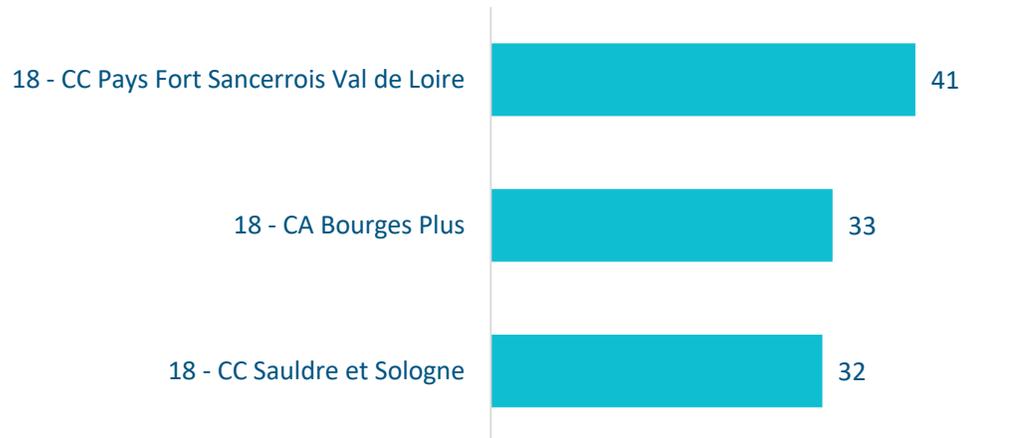




Cher

# Des difficultés concentrées dans 3 territoires du Cher

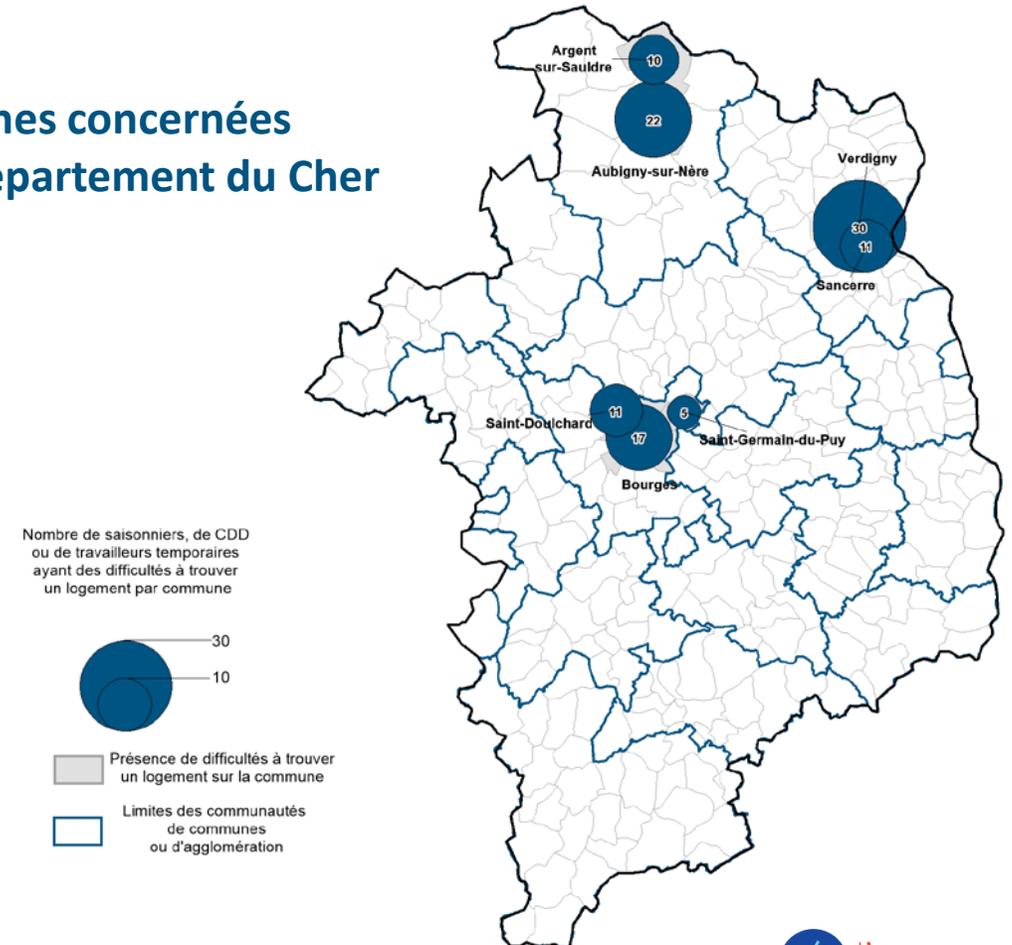
### Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement par EPCI



**106**  
personnes  
concernées

### Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement

## 7 communes concernées dans le département du Cher

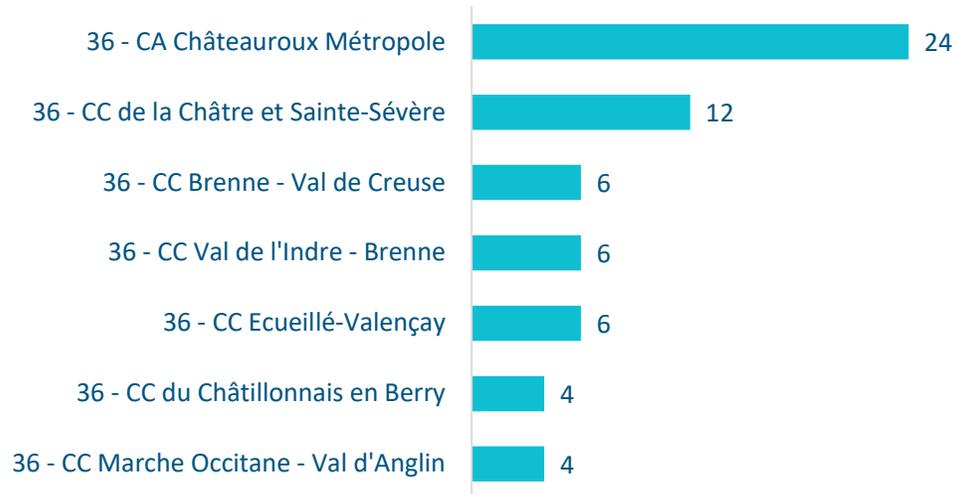


D'après source : enquête employeurs - 24 répondants



# Peu de tensions mais les besoins apparaissent dispersés

### Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement par EPCI

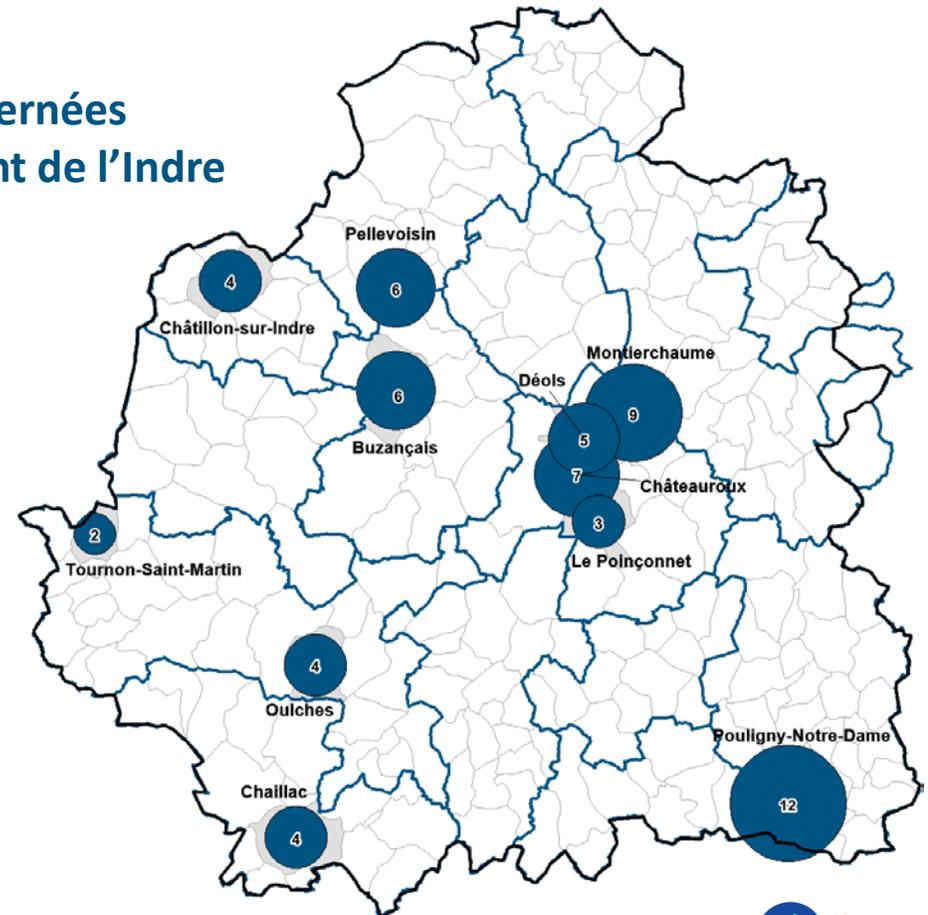
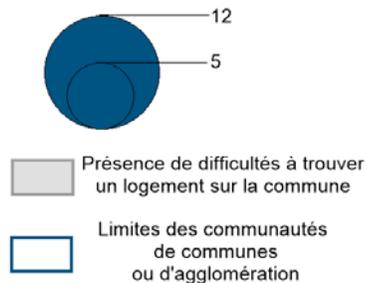


**62**  
personnes  
concernées

### Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement

**11 communes concernées**  
dans le département de l'Indre

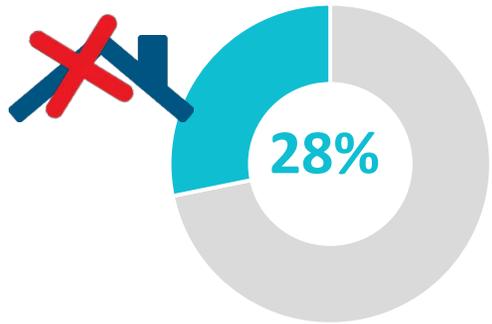
Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires ayant des difficultés à trouver un logement par commune



D'après source : enquête employeurs - 23 répondants



# Près de 3 employeurs sur 10 éprouveraient des difficultés à recruter de la main d'œuvre saisonnière faute de logements



des employeurs estiment avoir eu des difficultés à recruter des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires en raison d'un manque de logement

Les difficultés apparaissent plus marquées dans l'agriculture, les services et l'industrie.

Comme déjà évoqué, la moitié des commentaires laissés par les répondants souligne la rareté ou l'inadaptation de l'offre de logements. Les problèmes de mobilité et d'attractivité sont également pointés dans une moindre mesure.

« Il n'y a pas de logements adaptés aux saisonniers dans un rayon de 25 km. » Loiret



« Il y a peu de logements à louer dans la commune, et surtout peu de logements pour des courtes périodes. » Loir-et-Cher



« Il n'y a pas de location peu onéreuse à proximité, car nous sommes dans la vallée de la Loire et donc durant la période de septembre à octobre plusieurs locations sont réservées par les touristes » Indre-et-Loire



« Si les apprentis ne trouvent pas de logement, ils cherchent un apprentissage dans une grande ville. » Indre



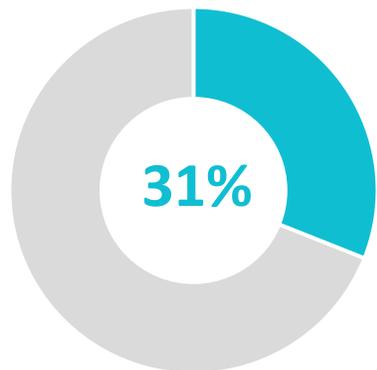
« Le collaborateur n'a pas trouvé de logement et a refusé d'aller plus loin dans le recrutement. »



Loiret



# Environ 3 répondants sur 10 proposeraient des solutions de logement à leurs collaborateurs



**45** employeurs proposeraient des solutions de logement à leurs saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires

145 répondants

Parmi les 145 responsables ayant répondu à la question\*, 3 sur 10 proposeraient des solutions de logement à leur main d'œuvre saisonnière, notamment à travers la mise à disposition d'un logement ou d'une chambre propriété de l'entreprise.

Cela semble plutôt répandu dans l'agriculture (3 des 5 répondants) et dans les services (4 sur 10).

\* La question était la suivante : Proposez-vous des solutions de logement aux saisonniers, travailleurs temporaires ou CDD que vous employez ? Elle n'était posée qu'aux employeurs ayant identifié un problème de logement pour leurs collaborateurs.

Solutions proposées par les employeurs  
Nombre de répondants ayant cité...  
*plusieurs réponses possibles*

21



Logement ou chambre, propriété de l'entreprise

10



Autre : Action logement, hôtel, FASTT (fonds d'action sociale du travail temporaire), solutions entre employés

9



Fourniture de listes d'adresses

6



Location par l'entreprise de logement dans le parc privé avec mise à disposition aux saisonniers

5



Mobil-home ou possibilité de camping par l'entreprise

2



Logement dans un foyer jeunes travailleurs

# *Les moyens de déplacement des saisonniers, des travailleurs temporaires et en CDD*

*Analyse des résultats de l'enquête auprès des employeurs*



# La voiture, le premier mode de déplacement domicile-travail de cette main d'œuvre

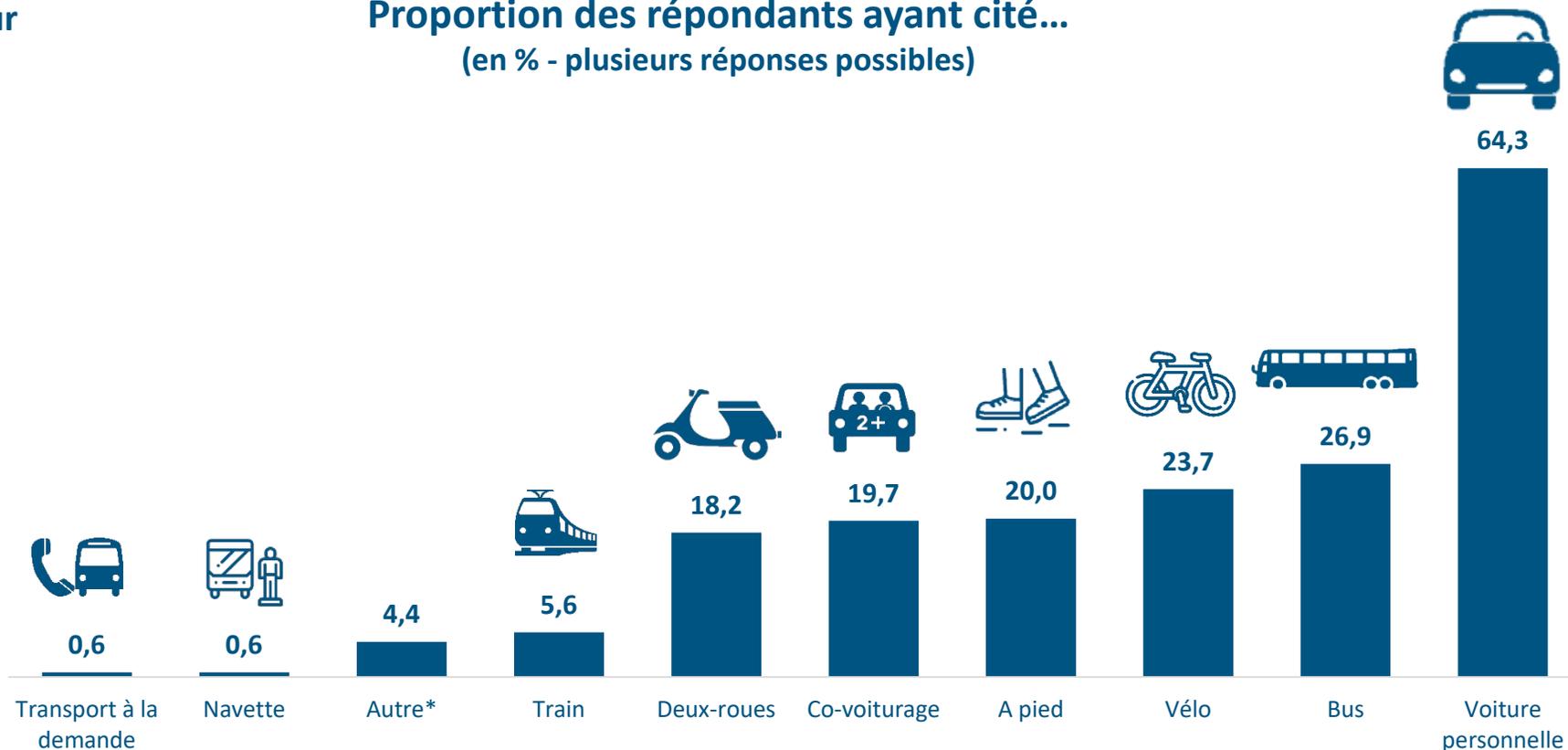


Temps moyen de trajet estimé par les employeur  
**22 MINUTES**

D'après source : enquête employeurs  
(1 471 répondants)

Près de 1 480 répondants estiment que la durée moyenne de trajet de leurs collaborateurs pour rejoindre leur lieu de travail est de **22 minutes**.

Quel est, selon vous, leur moyen de transport domicile / travail ?  
Proportion des répondants ayant cité...  
(en % - plusieurs réponses possibles)



D'après source : enquête employeurs (1 825 répondants)

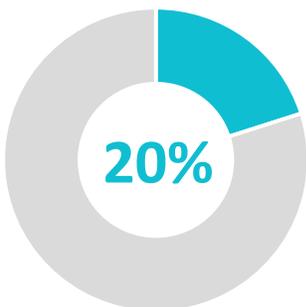
\* Autres solutions : tramway, trottinette (électrique ou non), véhicule d'un parent, véhicule de la société.



Centre-Val de Loire

# 1 travailleur non permanent sur 5 non véhiculé

## Selon les responsables ayant répondu



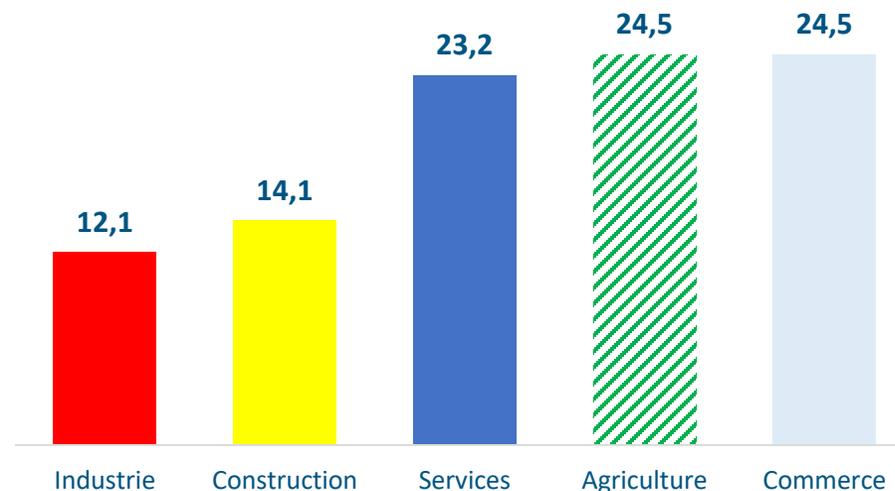
des saisonniers ou des travailleurs temporaires seraient non véhiculés



Les entreprises interrogées sont 1 302 à préciser le nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires **qui ne disposent pas de moyen de transport personnel, soit environ 20 % de leurs effectifs.**

Dans le commerce, l'agriculture et les services, cette part apparaît plus importante (supérieure à 23 %) que dans les autres secteurs

Part des saisonniers, des CDD ou travailleurs temporaires non véhiculés par grand secteur d'activité (en %)



D'après source : enquête employeurs (1 302 répondants)

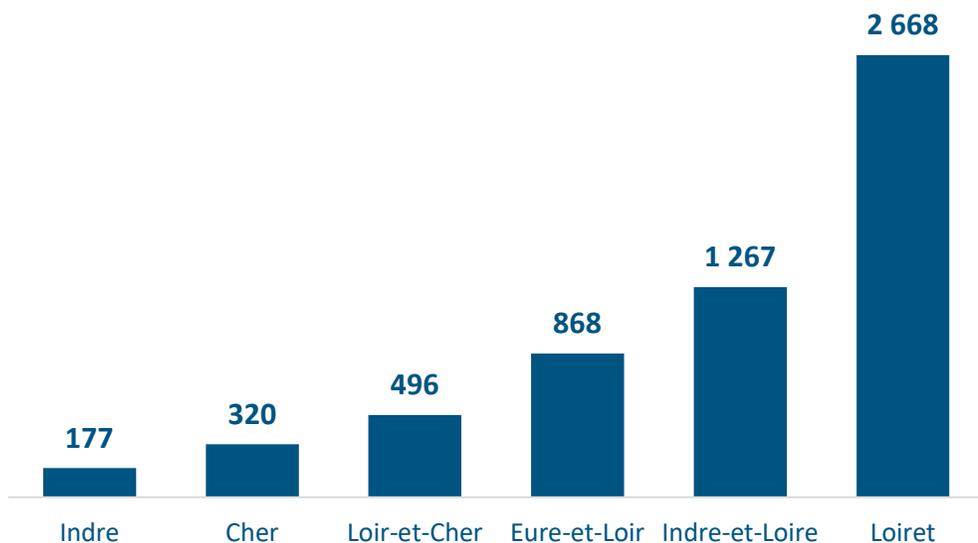
D'après source : enquête employeurs - 1 302 répondants ayant employé 28 886 saisonniers ou travailleurs temporaires (y compris des apprentis ou des stagiaires)



# Localisation au lieu de travail des saisonniers ou des travailleurs temporaires non véhiculés

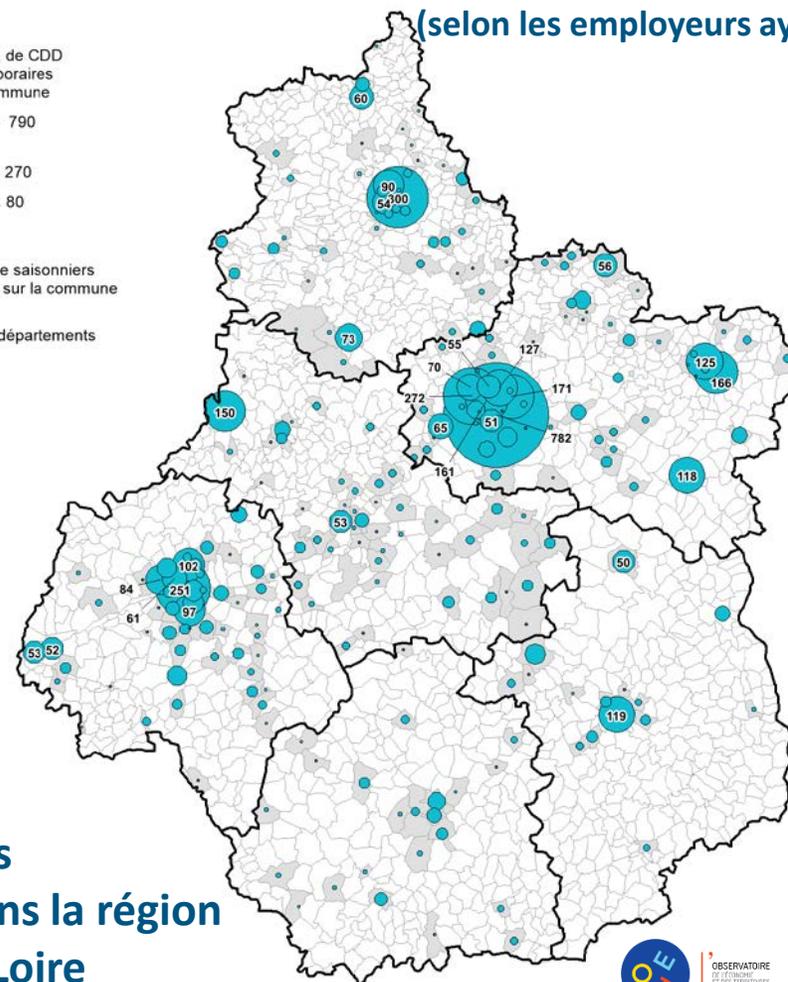
*Selon les responsables ayant répondu*

### Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires non véhiculés par département



D'après source : enquête employeurs - 1 302 répondants ayant employé 28 886 saisonniers ou travailleurs temporaires (y compris des apprentis ou des stagiaires)

### Localisation au lieu de travail des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires non véhiculés (selon les employeurs ayant répondu)

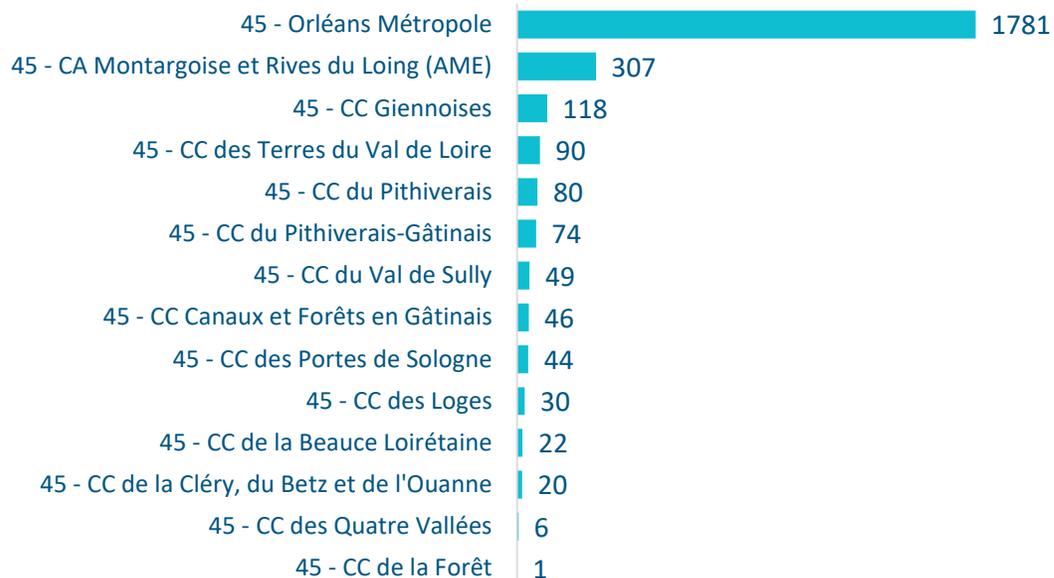


**248 communes concernées dans la région Centre-Val de Loire**

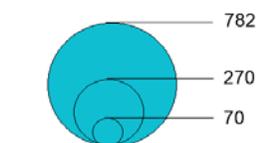
# 2 668 personnes concernées

*Selon les responsables ayant répondu*

## Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires non véhiculés par EPCI

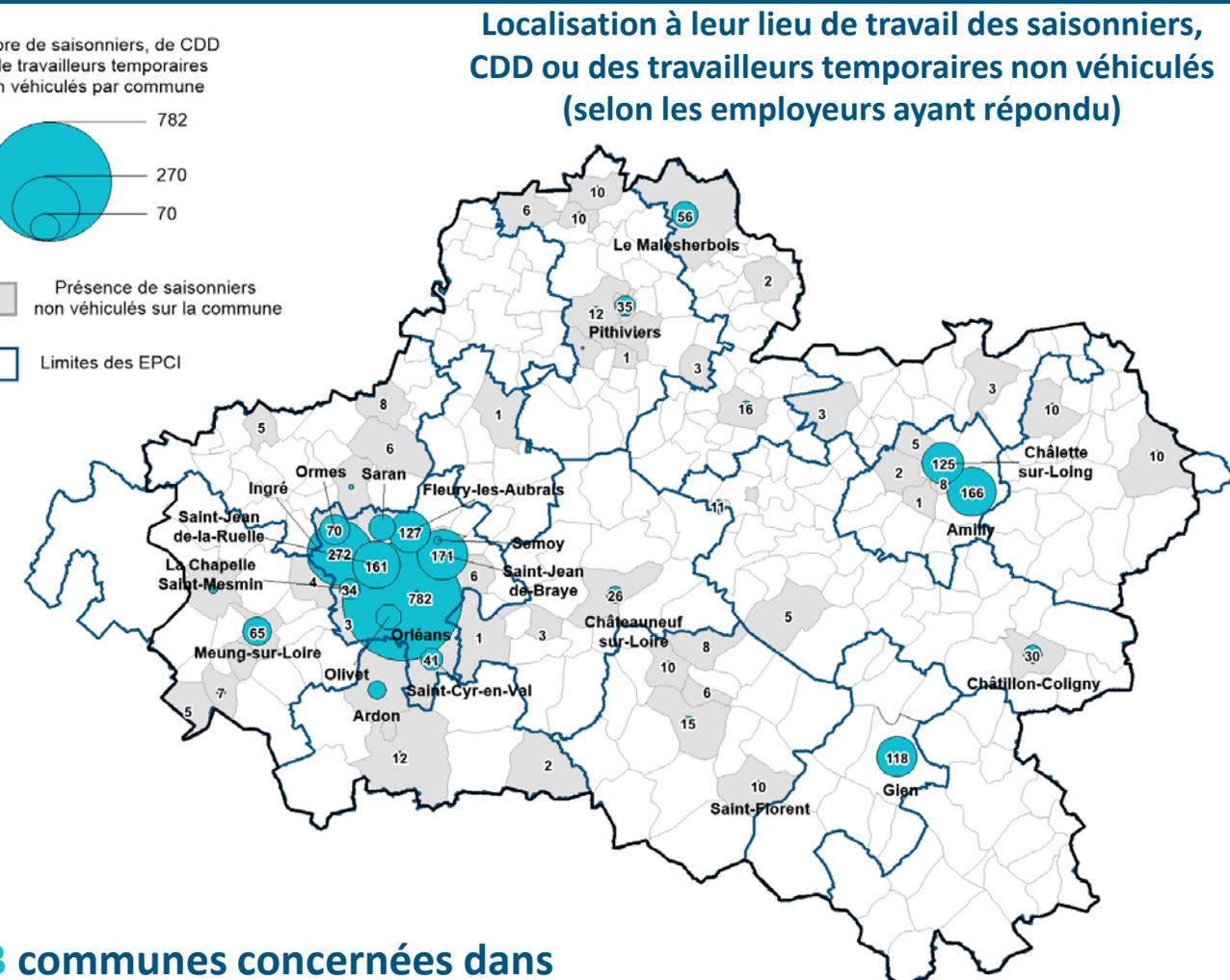


Nombre de saisonniers, de CDD ou de travailleurs temporaires non véhiculés par commune



Présence de saisonniers non véhiculés sur la commune

Limites des EPCI



**63 communes concernées dans le département du Loiret**

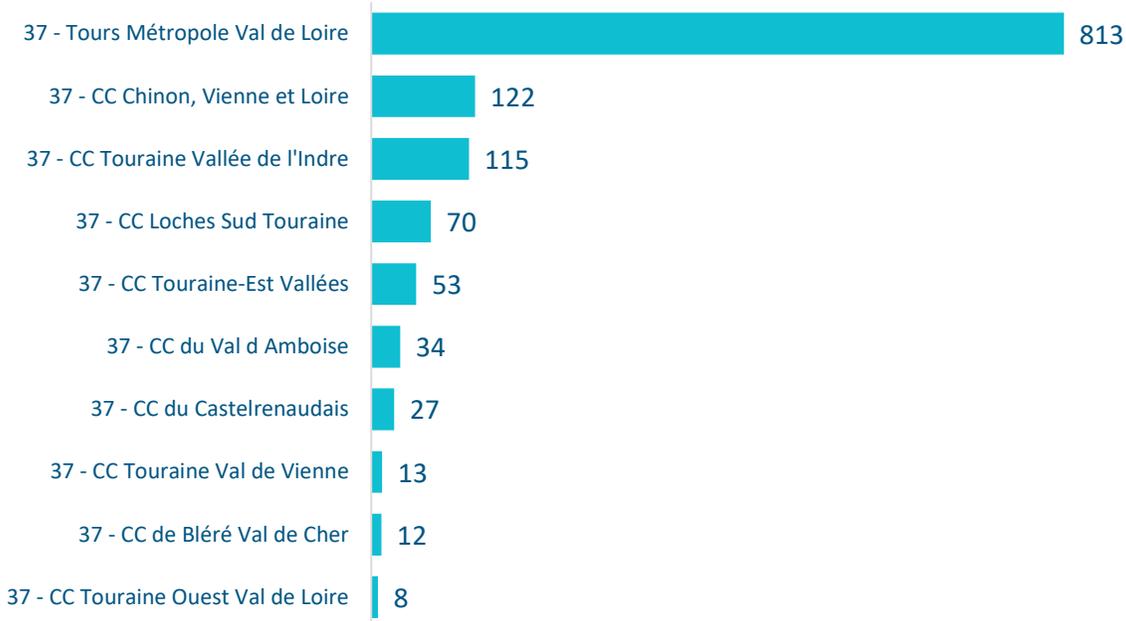




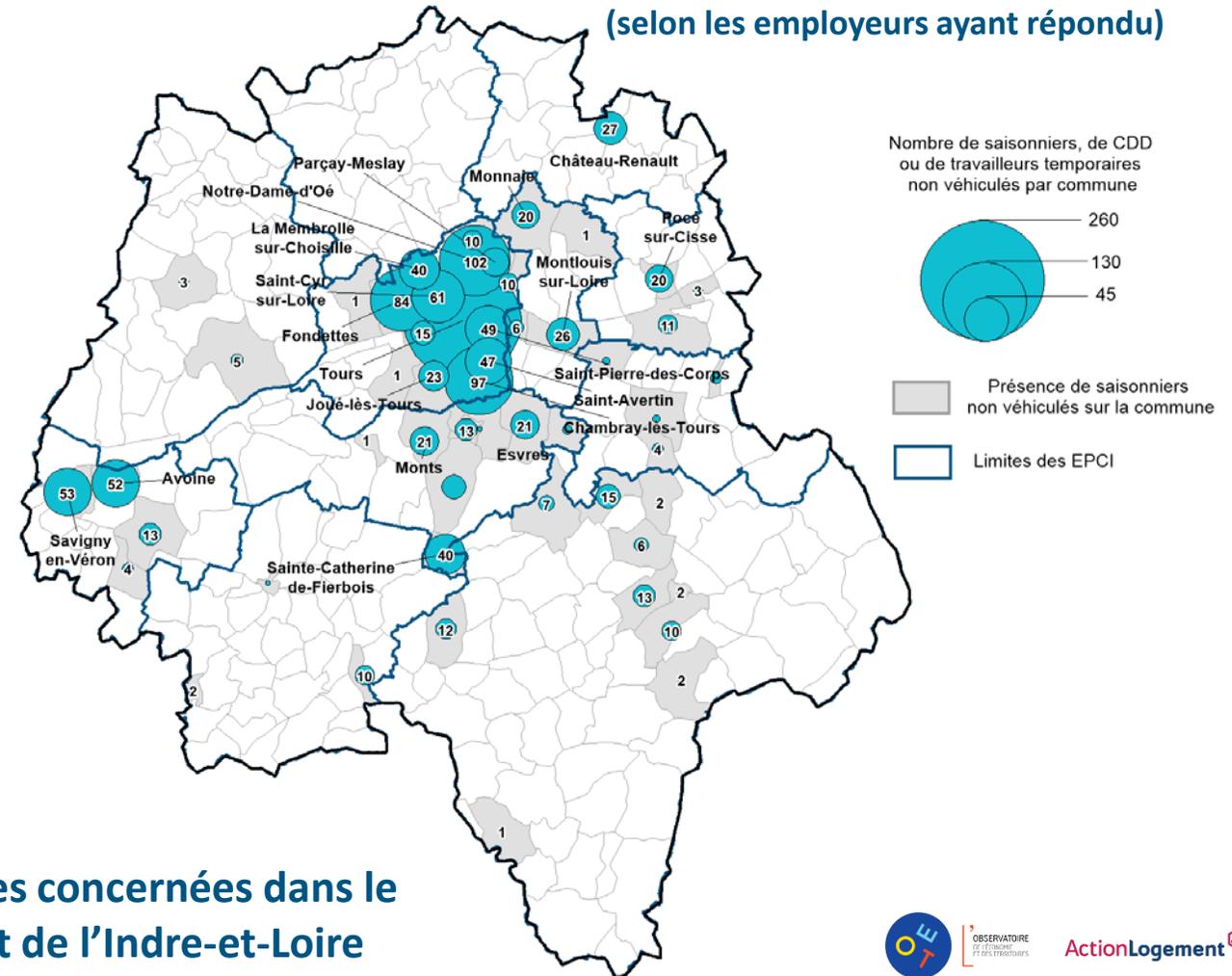
# 1 267 personnes concernées

*Selon les responsables ayant répondu*

**Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires non véhiculés par EPCI**



**Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires non véhiculés (selon les employeurs ayant répondu)**



**54 communes concernées dans le département de l'Indre-et-Loire**

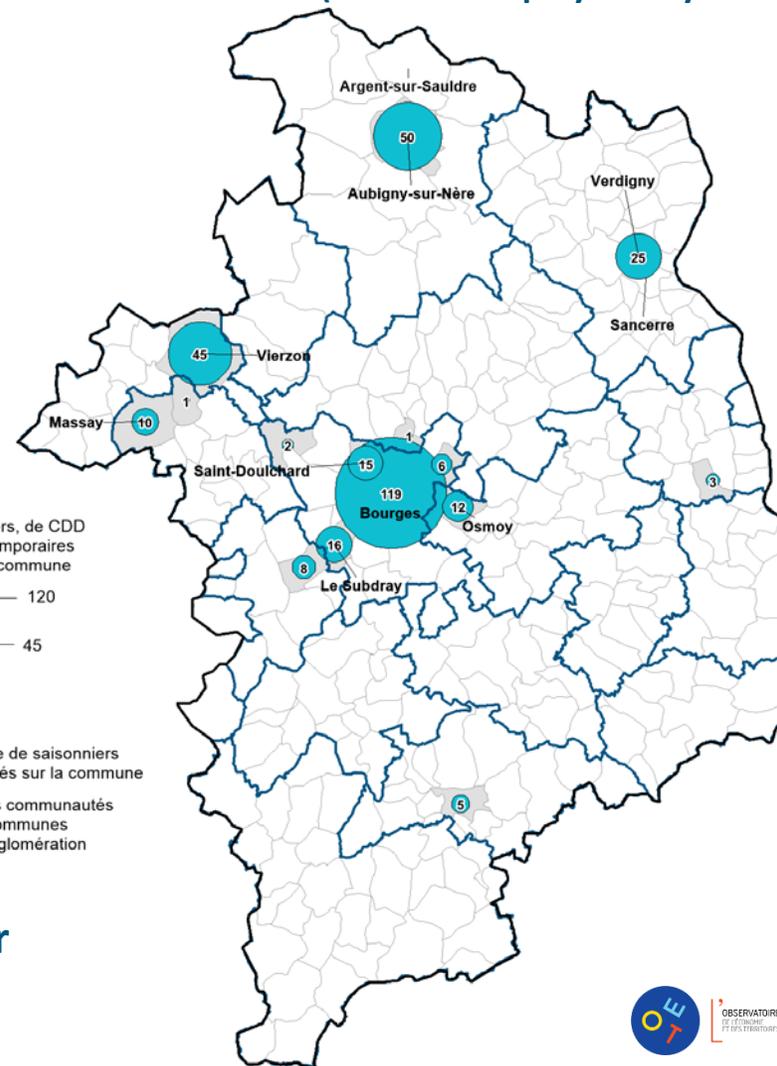
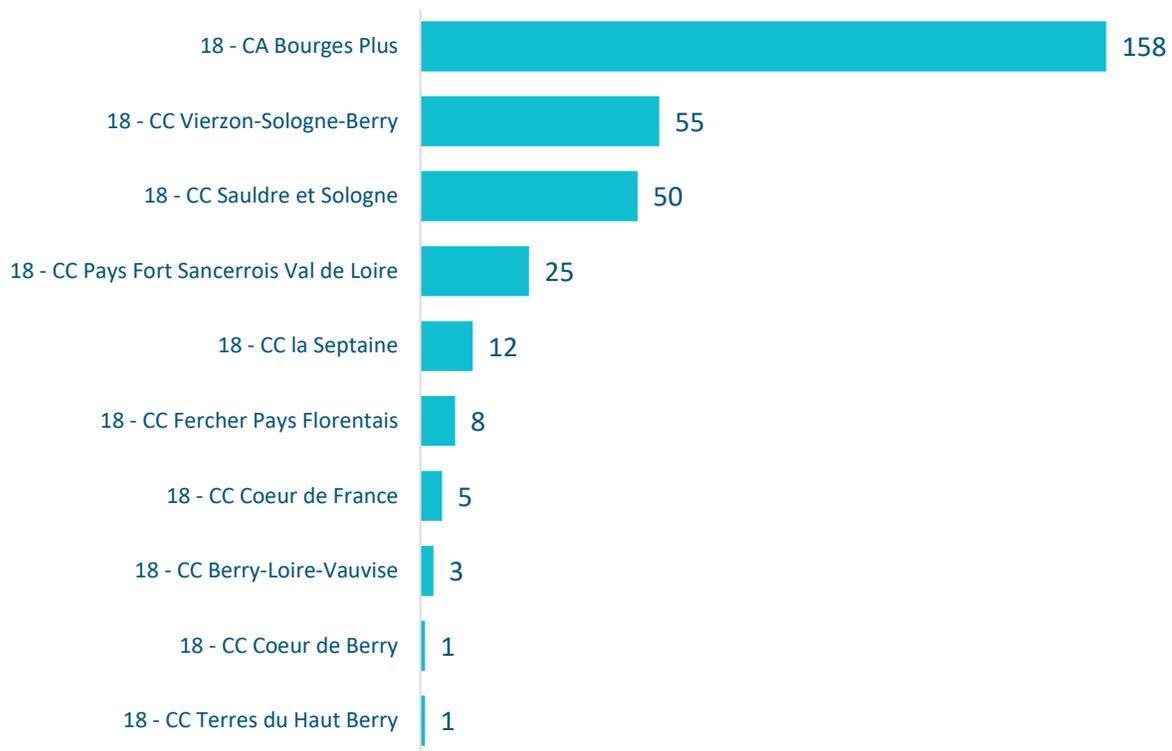


# 318 personnes concernées

*Selon les responsables ayant répondu*

Localisation à leur lieu de travail des saisonniers, CDD ou des travailleurs temporaires non véhiculés (selon les employeurs ayant répondu)

Nombre de saisonniers, CDD ou travailleurs temporaires non véhiculés par EPCI

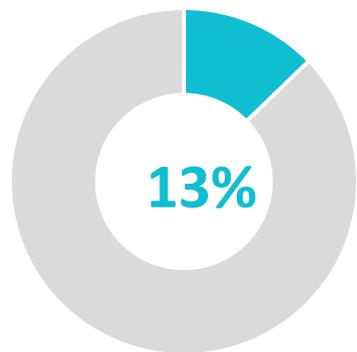


**15 communes concernées**  
dans le département du Cher





# Plus d'1 répondant sur 10 proposerait des solutions de mobilité



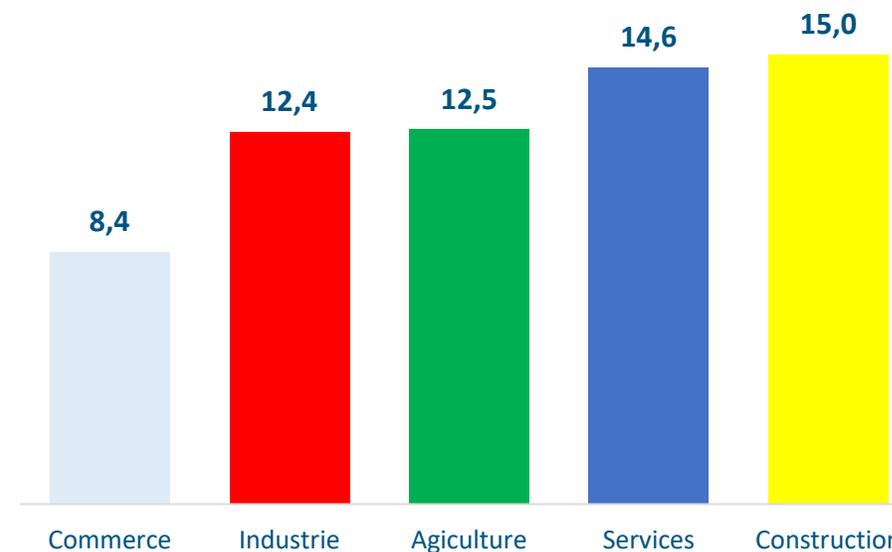
**208** employeurs proposeraient des solutions de mobilité à leurs saisonniers, CDD ou travailleurs ou temporaires

1 630 répondants

13 % des employeurs ayant répondu (208 au total) mettent à disposition de leurs salariés saisonniers, CDD ou en intérim non véhiculés des **solutions de mobilité**.

Cet accompagnement apparaît moins fréquent dans les entreprises relevant du commerce.

Part des employeurs proposant des solutions de mobilité à leurs saisonniers ou travailleurs temporaires par grand secteur d'activité (en %)



D'après source : enquête employeurs - 1 630 répondants



# Environ 200 employeurs ont précisé les solutions de mobilité qu'ils proposent

Les solutions déployées par les entreprises s'orientent dans **3 cas sur 10** vers **deux directions** :

- une **participation financière de l'employeur aux frais de déplacement\*** (rappelons que celle-ci est obligatoire pour les employeurs de droit privé ou public à hauteur de 50 %, s'agissant de moyens de transports publics (transports en commun) ou de « services publics de location de vélos »). Peu de répondants ont précisé la part prise en charge par l'entreprise.
- la facilitation ou l'organisation du **covoiturage** (proposition de covoiturage entre salariés, aide à l'organisation...).

**23 %** mettent aussi à **disposition des véhicules de service ou de société** ou réalisent un **prêt de véhicules** (voiture, scooters, vélos électriques...).

Pour **1 répondant sur 10**, les freins à la mobilité semblent levés par **une solution de logement** (logé par l'entreprise, aide au déménagement...).

Notons que 5 répondants organisent un système de navettes ou de bus spécifiques à l'entreprise pour leurs salariés.

Parmi les autres solutions évoquées, on peut citer la « *prise en charge des frais de réparation* », « *l'aide au covoiturage en adaptant les équipes de travail* », « *la mise en œuvre d'un abri vélo* » ...

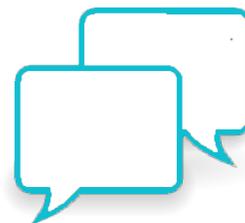
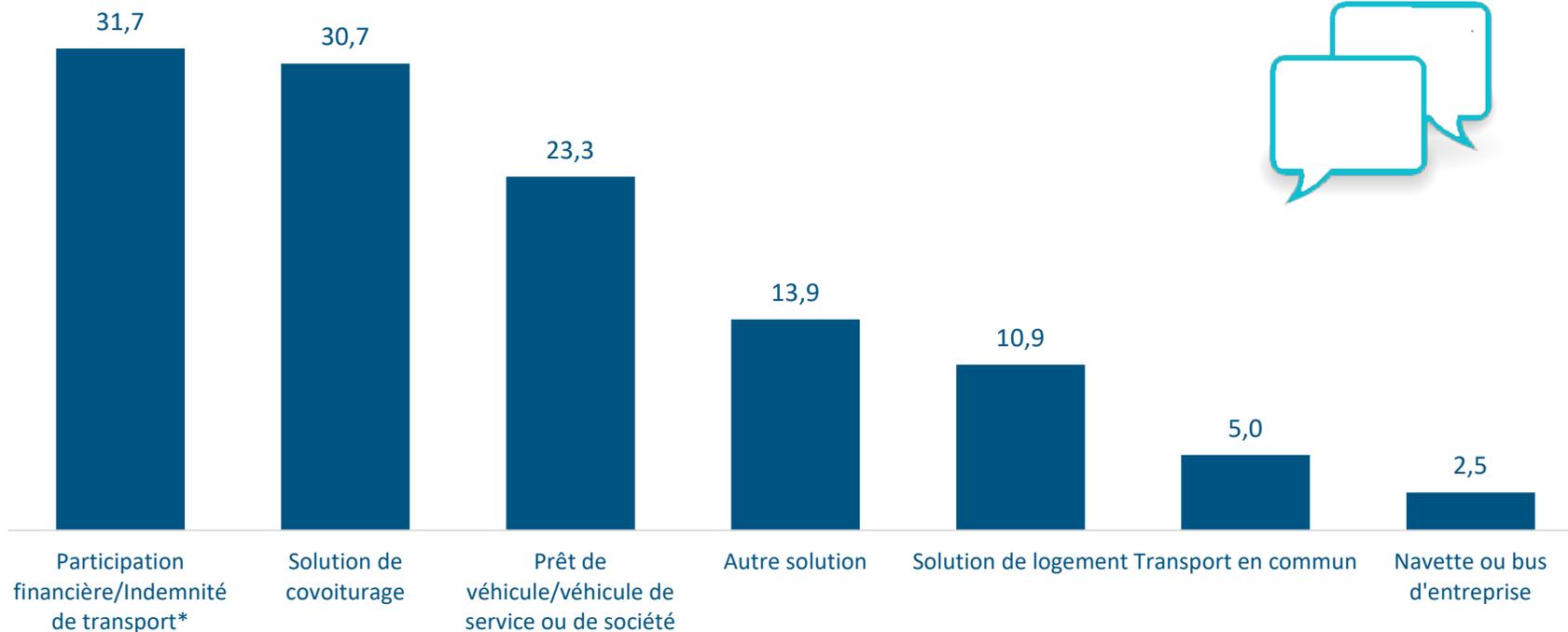
D'après source : enquête employeurs - 202 répondants - - \* La participation de l'employeur aux frais de transports publics est obligatoire. L'employeur (de droit privé ou public) doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics.





# Détail des solutions de mobilité proposées par les répondants

Part des employeurs ayant cité... (en %)   
 Plusieurs réponses possibles



**16 %** des répondants proposent plusieurs solutions.

« **Pôle mobilité** au sein de la structure. Un conseiller diagnostique le besoin et propose des solutions de transport (passage du permis, accompagnement dans la recherche de financement). Partenaire d'une auto école sociale. Vélo école.»

« Mise en place d'une ligne de bus à des horaires correspondants aux horaires de travail. Aide financière pour le passage du permis de conduire ou l'acquisition d'un moyen de transport. »

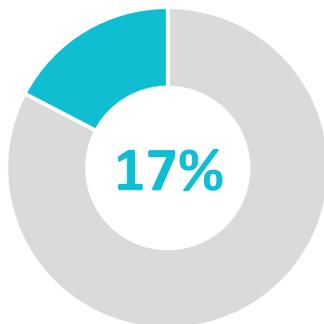
« Forfait mobilité durable pour encourager le covoiturage, location de vélos et trottinettes 16€/mois »

« Chambres et studios disponibles dans l'établissement et véhicule parfois à disposition pour le personnel étranger intérimaire ».

D'après source : enquête employeurs - 202 répondants - \* La participation de l'employeur aux frais de transports publics est obligatoire. L'employeur (de droit privé ou public) doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics.

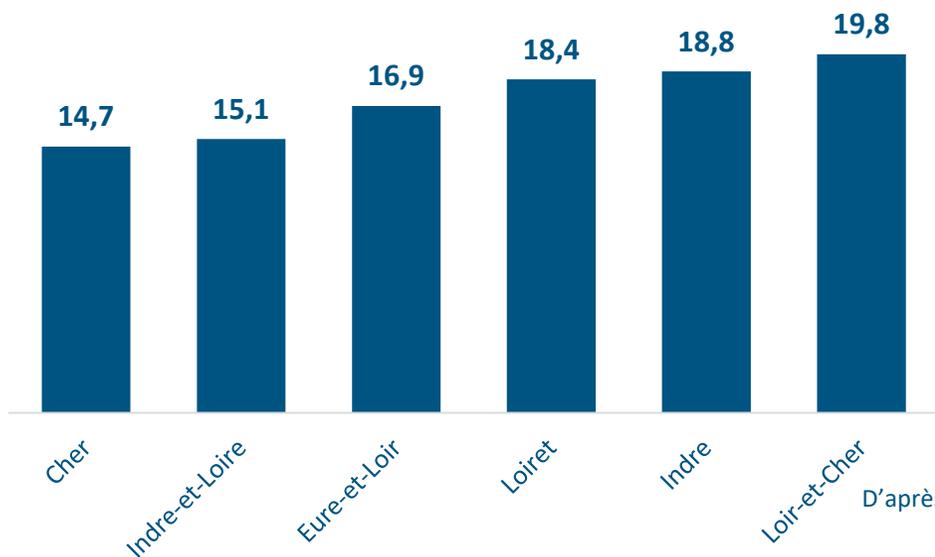


# La mobilité, un autre frein majeur au recrutement



des employeurs estiment avoir eu des difficultés à recruter des saisonniers, des CDD ou des travailleurs temporaires en raison d'un manque de moyen de déplacement

Part des employeurs ayant eu des difficultés à recruter des saisonniers des CDD ou des travailleurs temporaires en raison d'un manque de moyen de déplacement selon le département (en %)



D'après source : enquête employeurs - 1 632 répondants

La question de la mobilité des travailleurs non permanents est bien présente dans les préoccupations des entreprises du territoire comme en attestent les nombreux témoignages recueillis (249 au total).

Plus de la moitié s'interroge sur la faiblesse du réseau de transports en commun ou ses horaires peu adaptés.

Un tiers met en avant la proportion importante de collaborateurs qui ne disposent pas de véhicules ou de permis de conduire.

# Quelques responsables ont témoigné des difficultés rencontrées par leurs collaborateurs en matière de mobilité



« Notre entreprise est **loin des transports en commun**. De plus, quand nous faisons appel à du personnel temporaire, les horaires sont en 2x8 ou 3x8, **les transports en commun ne fonctionnent pas 24h/24.** » Indre-et-Loire



Indre-et-Loire



« Les **lignes de bus ne sont pas assez développées** dans notre zone. De plus les **horaires de passage ne sont pas en adéquation** avec nos horaires d'ouverture et de fermeture. »

Loir-et-Cher



« Nous essayons de développer dans le cadre du RSE le **déplacement en deux-roues**, malheureusement nous constatons des **retards dus aux intempéries**, des **accidents du travail** sur les trajets si la commune d'habitation est différente de celle de la structure. »

Indre-et-Loire



« Nous sommes allés recruter sur la banlieue orléanaise et pour ces contrats, il nous était **impossible de réduire les coûts de transport** associés à leur trajet (**aucun souhait de déménagement** de leur part). »

Loiret



# En conclusion, quelques axes d'amélioration ont été proposés par les répondants

## en matière de logement

« Offrir une possibilité de logement en amont de la publication d'une annonce de poste. Cela permettrait aux candidats de se projeter. »

**Indre-et-Loire**



« Proposer un bouquet logement / transport aux salariés »

**Loiret**



« Je souhaiterais que les logements sociaux vacants dans un rayon de 25 km puissent être occupés par des saisonniers sans obligation de durée. »

**Eure-et-Loir**



« L'offre de logement d'Action Logement mériterait d'être étoffée pour les jeunes travailleurs. Les lieux proposés sont souvent isolés et peu compatibles avec une vie de jeunes actifs surtout quand ils n'ont pas de véhicules »

**Eure-et-Loir**



« Une meilleure connaissance des dispositifs pour faciliter l'accès au logement »

**Loiret**



# En conclusion, quelques axes d'amélioration ont été proposés par les répondants

## en matière de mobilité

« Mettre en place des bus ou navette qui fassent la liaison entre les villes aux alentours d'Auneau. »

**Eure-et-Loir**



« Mise en place d'une ligne de bus Châteauroux/Buzançais à des horaires correspondants aux horaires de travail. Aide financière pour le passage du permis de conduire ou l'acquisition d'un moyen de transport. »

**Indre**



« Développer les possibilités de location de véhicules ou de 2 roues, notamment en milieu rural et les transports à la demande vers les entreprises non accessibles via des lignes classiques »

**Loiret**



« Faciliter les transports (horaires et fréquence) entre la gare et la ZI de la Boitardière et mettre en place des pistes cyclables sécurisées entre la gare routière, le centre-ville d'Amboise et la ZI de la Boitardière. »

**Indre-et-Loire**

